**Nations Unies** A/C.1/76/PV.11



## Assemblée générale

oixante-seizième session

Documents officiels

## Première Commission

11<sup>e</sup> séance plénière Monday 18 octobre 2021, à 10 heures New York

Président: M. Hilale . . . . . . . . (Maroc)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Points 92 à 107 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président : Nous sommes désolés de ce début tardif de notre séance d'aujourd'hui, en raison de travaux du Bureau qui nous ont pris plus de temps que prévu. J'assure la Commission qu'il n'y avait pas de problème, mais la discussion était importante, surtout après la réunion du Bureau de l'Assemblée générale. À cet égard, les membres du Bureau vont informer les groupes respectifs de la discussion qui s'est déroulée vendredi dernier avec le Président de l'Assemblée et des décisions qui ont été prises à cet égard.

Ce matin, la Commission va poursuivre son débat thématique et entamer la discussion sur les groupes de questions 5 à 7, à savoir « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale », « Désarmement et sécurité sur le plan régional » et « Mécanismes de désarmement ».

Je rappelle aux délégations qu'elles doivent limiter la durée de leurs déclarations à cinq minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom de leur pays, et à sept minutes lorsqu'elles le font au nom de plusieurs délégations. Étant donné que deux séances de la Commission sont prévues aujourd'hui, l'une le matin et l'autre l'après-midi, les délégations pourront exercer leur droit de réponse à la fin de la deuxième séance en fin de journée.

M. Situmorang (Indonésie) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Les déclarations écrites relatives aux groupes de questions 5 à 7 sont disponibles en ligne.

Le Mouvement des pays non alignés est préoccupé par l'utilisation illégale et malveillante des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) qu'elle condamne et rejette fermement. Nous réaffirmons en outre la nécessité d'empêcher que le cyberespace ne devienne le théâtre d'opérations militaires. Le Mouvement des pays non alignés appelle à intensifier les efforts pour éviter que le cyberespace ne devienne une arène de conflit et pour garantir au contraire son utilisation à des fins exclusivement pacifiques, ce qui nous permettra de tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent les TIC. L'élaboration d'un cadre juridique international pour traiter ces questions doit se faire dans le cadre de l'ONU, avec la participation active et égale de tous les États. Nous prenons également note des conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale dans ses

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).





rapports de 2013 et 2015 et prenons acte des conclusions du Groupe de travail à composition non limitée sur la cybersécurité, qui constitue le premier mécanisme inclusif dans ce domaine. Nous nous félicitons de l'adoption par consensus de son document final (voir A/75/816). Le Mouvement des pays non alignés affirme le droit inaliénable des États au développement et à l'utilisation des TIC à des fins pacifiques et condamne leur utilisation abusive, notamment par le biais d'Internet et des médias sociaux, dans le but d'encourager ou de commettre des actes de terrorisme.

Le Mouvement souligne l'importance du respect des normes environnementales dans l'élaboration et la mise en œuvre des accords de désarmement et de limitation des armements. Nous réaffirmons que les instances internationales s'occupant du désarmement doivent tenir compte des normes environnementales. Nous soulignons qu'il importe de réduire les dépenses militaires conformément au principe d'une sécurité non diminuée au niveau d'armement le plus bas et exhortons tous les États à consacrer les ressources rendues disponibles par cette approche aux nouveaux défis liés à l'élimination des maladies qui affligent l'humanité, notamment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le Mouvement des pays non alignés estime que les zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba et le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, ainsi que le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, sont des mesures importantes dans le cadre de la réalisation du désarmement nucléaire. Il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires donnent à tous les États de toutes les zones exemptes d'armes nucléaires des garanties inconditionnelles concernant l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires contre eux en toutes circonstances. Nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires à ratifier les protocoles relatifs à tous les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, à retirer toute réserve et à respecter le statut dénucléarisé de ces zones.

Nous exhortons les États à conclure des accords créant de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions où elles n'existent pas, conformément aux dispositions du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2) et aux principes et directives adoptés par la Commission du désarmement

en 1999. Le Mouvement des pays non alignés insiste sur l'importance des activités que l'Organisation des Nations Unies mène à l'échelon régional pour accroître la stabilité et la sécurité de ses États Membres, activités que pourraient concrètement favoriser le maintien et la redynamisation des trois centres régionaux pour la paix et le désarmement.

En ce qui concerne le groupe de questions « Mécanismes de désarmement », le Mouvement des pays non alignés estime que la principale difficulté réside dans le manque de volonté politique de la part de certains États pour réaliser des progrès, notamment en matière de mesures de désarmement. Nous réaffirmons l'importance de la Conférence du désarmement et renouvelons notre appel à la Conférence pour qu'elle convienne par consensus d'un programme de travail équilibré et complet, sans plus tarder. Le Mouvement rejette fermement la politisation des travaux de la Conférence et appelle tous les États Membres à respecter pleinement son règlement intérieur et les méthodes de travail convenues.

Le Mouvement des pays non aligné souligne l'importance de la Commission du désarmement et appelle les États à adopter des recommandations en vue de réaliser les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous espérons que la Commission tiendra une session de fond dès que possible. Le Mouvement insiste sur l'importance de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, car elle offrirait l'occasion d'examiner les aspects les plus critiques du processus de désarmement. Elle permettrait également de mobiliser la communauté internationale et l'opinion publique en faveur de l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, ainsi que de la maîtrise et de la réduction des armes classiques.

Le Mouvement des pays non aligné est profondément préoccupé par la représentation insuffisante de ses pays membres au sein du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Nous invitons le Secrétaire général et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement à prendre des mesures pour assurer une représentation équitable au sein du Bureau. Nous demandons la transparence et l'application stricte du principe de représentation géographique équitable, en particulier dans la composition des groupes d'experts gouvernementaux dans le domaine du désarmement.

Au titre de ces groupes de questions, le Mouvement des pays non alignés déposera les projets de résolution suivants : premièrement, « Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements » ; deuxièmement, « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération »; troisièmement, « Relation entre le désarmement et le développement » ; quatrièmement, « Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix »; cinquièmement, « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement » et sixièmement, « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ». Le Mouvement des pays non alignés serait reconnaissant de l'appui de tous les États Membres.

M. Francis (Trinité-et-Tobago) (parle en anglais): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Nous nous associons à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La CARICOM reste déterminée à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales en s'acquittant de ses obligations internationales par des actions aux niveaux national et régional. La sécurité étant le quatrième pilier de notre processus d'intégration régionale, la CARICOM cherche à mettre en œuvre des approches pratiques et innovantes, et à collaborer avec d'autres États Membres et institutions pour lutter contre les menaces multidimensionnelles et complexes qui pèsent sur la sécurité de notre région. La maladie à coronavirus (COVID-19) a fait prendre conscience de l'absolue nécessité de resserrer les partenariats et la collaboration. Aucun État Membre n'est capable de faire face à lui seul aux menaces toujours croissantes pour la paix et la sécurité. Les partenariats internationaux sont un moyen essentiel de développer les capacités et de renforcer les cadres de lutte contre ce fléau. Nous réaffirmons la nécessité de poursuivre les partenariats avec les États Membres, le système des Nations Unies, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées. À cette fin, la CARICOM se félicite de la décision de créer un bureau de liaison d'INTERPOL pour les Caraïbes, qui servira de cadre pour renforcer la capacité opérationnelle de la région, tout en apportant à la CARICOM et à l'ensemble des Caraïbes un appui singulier et adapté à leurs besoins, avec un accès direct à des moyens plus efficaces de lutte contre la criminalité.

La Communauté des Caraïbes a souligné la nécessité de promouvoir des mesures visant à éliminer la criminalité et la violence, en particulier à l'égard des femmes et des filles. Les mesures de confinement mises en place pendant la pandémie de COVID-19 ont entraîné une augmentation inquiétante de la violence armée domestique. Dans le cadre d'une réponse régionale, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a procédé à l'examen des lois sur les armes légères comportant des dispositions relatives à la violence domestique dans 22 États d'Amérique latine et des Caraïbes et a conclu par des recommandations visant à restreindre la capacité des auteurs condamnés de violences domestiques à acquérir ou à renouveler des permis de port d'armes. En outre, dans le cadre de son projet sur les femmes et le désarmement, le Centre s'appuiera sur ces conclusions pour élaborer des cours en ligne sur la prévention de la violence armée domestique.

Nous continuons à souligner le rôle important joué par l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM pour assurer la continuité et l'efficacité des actions et des réponses de la région aux défis posés à la sécurité dans la région, ainsi que la mise en œuvre du cadre régional de gestion de la criminalité et de la sécurité. À cet égard, le système de renseignements préalables concernant les voyageurs mis au point par l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité continue de fournir aux fonctionnaires des données sur les manifestes avant l'arrivée et au départ de tous les passagers et membres d'équipage d'un avion ou d'un navire à chaque port d'entrée. De même, le Système d'informations anticipées sur les marchandises de la CARICOM, élaboré en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a été mis en place pour permettre aux États membres de la CARICOM d'établir le profil des cargaisons.

En ce qui concerne les technologies de l'information et des communications, la CARICOM continue de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour faire face aux progrès actuels de la science et de la technologie et à leurs effets potentiels sur les mesures de sécurité et de désarmement. Dans ce contexte, le plan stratégique de la Communauté des Caraïbes considère la cybercriminalité comme un obstacle et une menace pour le développement socioéconomique durable de la région. Nous sommes conscients qu'à mesure que les progrès scientifiques et technologiques continuent de transformer nos interactions quotidiennes,

21-29295 3/32

nous devons rester vigilants pour comprendre les technologies d'armement nouvelles et émergentes. Nous encourageons également les États Membres à mettre en œuvre les normes, règles et principes de comportement responsable afin d'accroître la stabilité et la sécurité dans le cyberespace. À cet égard, la CARICOM se félicite de l'adoption par consensus du rapport final du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/75/816) et du rapport final consensuel du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/76/135). Leur succès est un signal clair que les États Membres travaillent main dans la main et dans notre intérêt collectif sur les questions liées aux technologies de l'information et leurs effets sur la sécurité et le désarmement. La CARICOM attend également avec intérêt les réunions du Groupe de travail à composition non limitée (2021-2025), qui doit entamer ses travaux plus tard cette année, et nous nous engageons à lui apporter un soutien continu.

Bien que la région CARICOM ne soit pas directement touchée par les conflits armés, nous sommes confrontés à d'énormes défis liés à la violence armée dans nos pays. En conséquence, des ressources considérables sont détournées du développement pour faire face aux menaces à la sécurité. Inévitablement, la réaffectation de ressources déjà limitées a souvent des effets négatifs sur le développement social, éducatif et infrastructurel et crée un fardeau insoutenable pour des pays déjà surendettés et très vulnérables face aux catastrophes naturelles.

La CARICOM attache de l'importance aux mécanismes de désarmement de l'ONU et aux travaux des mécanismes connexes qui relèvent de sa compétence, notamment la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission. Le sentiment croissant d'instabilité et de malaise dans le domaine de la sécurité et de la coopération internationales qui se manifeste au sein des mécanismes de désarmement renforce la nécessité d'approches novatrices, d'un dialogue renforcé, de transparence et d'un engagement redoublé de la part de tous les membres de la communauté internationale.

Pour terminer, la CARICOM apprécie particulièrement le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement et se félicite de son travail pour promouvoir une meilleure compréhension du fonctionnement des mécanismes de désarmement des Nations Unies et des autres institutions travaillant dans le domaine de la sécurité internationale.

Le Président (parle en anglais) : Je suis désolé, mais l'orateur a épuisé son temps de parole.

M. Adom (Côte d'Ivoire): La présente déclaration est prononcée au nom du Groupe des ambassadeurs francophones, originaires de pays membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Nos pays souhaitent réaffirmer leur ferme attachement au multilinguisme, vecteur de respect de la diversité linguistique. Au sein de nos enceintes multilatérales, le multilinguisme favorise communication harmonieuse, il promeut l'inclusivité et favorise sans discrimination la bonne participation de tous aux processus de travail. Il est à la fois le médiateur et le garant des valeurs que nous promouvons au sein de nos organisations. Toutefois, la période de crise sanitaire que nous vivons a ébranlé le recours systématique au multilinguisme. Certes, depuis plus d'un an, en optant pour des formats hybride ou virtuel, de nombreux efforts ont été déployés pour maintenir le cours normal de nos réunions. Cependant, nous rappelons que de telles initiatives ne sauraient se prendre au détriment du multilinguisme.

Les six langues de travail sont de mise dans chacune des séances formelles que nous tenons, virtuelles ou non. De même, ces dernières années, en raison d'un problème récurrent de liquidités, le multilinguisme a pu se voir laissé-pour-compte. Lors de séances formelles de conventions ou traités, pour compenser le non-paiement de certaines contributions obligatoires, des coupes ont été consenties dans les budgets d'ordinaire réservés à l'interprétation et à la traduction. Nous regrettons profondément ces choix. En aucun cas, les problématiques financières ne devraient entraver la bonne marche du multilinguisme.

Nos pays souhaitent par ailleurs réaffirmer leur vif intérêt pour le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement, lancé ici même par l'Assemblée générale au cours de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Comme rappelé dans la résolution A/73/73, grâce à l'assistance offerte par le programme, de nombreux fonctionnaires

d'États Membres occupent désormais, au sein de l'administration de leur pays, des postes de responsabilité clef dans le domaine du désarmement. Cependant, nous demandons que cette bourse d'étude bénéficie à l'avenir de l'apport du multilinguisme. En effet, 43 ans après sa création, force est de constater que son programme d'étude n'est encore dispensé qu'en langue anglaise. En l'ouvrant au multilinguisme, les possibilités offertes par la bourse d'études sur le désarmement n'en seront que plus accrues.

**M**<sup>me</sup> **Sulaiman** (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Nous nous associons également à la déclaration faite plus tôt dans la journée au nom du Mouvement des pays non alignés.

En ce qui concerne les autres mesures de désarmement et la sécurité internationale, la nature omniprésente et en constante évolution des cybermenaces exige de coordonner les compétences spécialisées de multiples parties prenantes dans divers domaines et pardelà les frontières. À cette fin, l'ASEAN a créé l'année dernière un comité de coordination de la cybersécurité afin de promouvoir la coopération intersectorielle et entre piliers pour renforcer la cybersécurité dans la région. Le comité a également accueilli favorablement la proposition d'élaborer un plan d'action régional sur l'application des normes relatives au comportement responsable des États dans le cyberespace afin de faciliter la participation des États membres de l'ASEAN à la mise en œuvre des 11 normes volontaires non contraignantes de comportement responsable des États dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

La sixième Conférence ministérielle de l'ASEAN sur la cybersécurité, qui s'est tenue en octobre, a souligné l'importance de prendre des mesures concrètes pour renforcer la cybersécurité de notre région et l'urgente nécessité de protéger les infrastructures d'information nationales et transfrontières critiques. En outre, la quinzième Conférence des ministres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ADMM) a adopté un document de réflexion sur le Centre d'excellence en matière de cybersécurité et d'information de l'ADMM afin de promouvoir la coopération en matière de cybersécurité et d'information. L'ASEAN continuera à coordonner des programmes de renforcement des capacités pour aider ses membres à mettre en œuvre

les normes définies en 2015 par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace, et pour améliorer les cybercapacités de la région dans son ensemble. Cet objectif commun est à la base des travaux du Centre d'excellence ASEAN-Singapour pour la cybersécurité, sis à Singapour, et du Centre de renforcement des capacités en cybersécurité ASEAN-Japon, situé en Thaïlande. L'ASEAN reconnaît également la nécessité d'élaborer des normes volontaires et non contraignantes de comportement responsable des États dans le cyberespace sur la base d'un consensus. L'Organisation des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle central dans les discussions sur la cybersécurité, qui doivent rester ouvertes et inclusives. L'ASEAN se félicite des rapports consensuels du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/75/816) et de la sixième mouture du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/76/135). L'ASEAN se félicite que l'Ambassadeur Burhan Gafoor, de Singapour, ait été élu Président du Groupe de travail à composition non limitée pour la période 2021-2025.

En ce qui concerne le désarmement régional, l'ASEAN réaffirme son attachement au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous réaffirmons également notre adhésion aux principes et objectifs fondamentaux consacrés par la Charte de l'ASEAN et le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, afin de défendre un ordre régional fondé sur des règles et ancré dans le droit international. Il s'agit notamment de souligner collectivement l'importance de renforcer la coopération internationale et régionale en matière de désarmement nucléaire et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, nous poursuivons nos efforts en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), par le biais de différentes initiatives, notamment la mise en œuvre d'un projet utilisant la technologie nucléaire pour contrôler la pollution par le plastique en Asie du Sud-Est afin de lutter contre ce type de pollution à l'échelle mondiale.

Nous nous félicitons également du parachèvement, cette année, par le Réseau des organismes de réglementation de l'énergie atomique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEANTOM), d'un protocole de l'ASEAN pour

21-29295 5/32

la préparation aux interventions d'urgence en cas d'urgence nucléaire ou radiologique. Ce protocole a été élaboré conjointement par l'ASEANTOM et l'AIEA afin de renforcer la coordination entre les États membres de l'ASEAN pour se préparer et répondre aux urgences nucléaires ou radiologiques dans les pays membres ou ailleurs, lorsque cela pourrait avoir des répercussions sur la région. La coopération porte sur le partage d'informations, l'évaluation, l'aide à la prise de décision et les communications destinées au public. Nous notons également avec satisfaction que le Forum régional de l'ASEAN a continué de progresser en tant qu'instance multilatérale essentielle pour le dialogue et la concertation sur les questions régionales, politiques et de sécurité d'intérêt commun.

Compte tenu des menaces permanentes qui pèsent sur la sécurité internationale, il est plus que jamais nécessaire de préserver et de renforcer la nature, le rôle et l'objectif des différentes instances des mécanismes de désarmement de l'ONU. L'ASEAN est fermement convaincue que les questions de désarmement et de non-prolifération au niveau mondial peuvent être traitées au mieux par le biais du multilatéralisme. Elle reconnaît, en outre, que les questions de désarmement et de non-prolifération recoupent des aspects politiques, sécuritaires, économiques et socioculturels. En particulier, l'ASEAN souhaite mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, nous encourageons tous les États Membres à travailler de manière constructive pour résoudre les questions en suspens et attendons avec intérêt la session de fond de la Commission du désarmement, qui a été reportée ces trois dernières années.

Deuxièmement, nous continuons à plaider en faveur de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement et de son interaction accrue avec les parties prenantes concernées afin d'apporter une perspective nouvelle à cette instance.

Troisièmement, nous nous félicitons de la poursuite de la coordination et de la coopération entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive et sur la lutte contre la prolifération illicite des armes classiques et des armes légères et de petit calibre.

Quatrièmement, nous réaffirmons également notre soutien au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique dans l'action qu'il mène pour promouvoir les priorités régionales en matière de désarmement, combler les besoins et favoriser la coopération dans notre région.

Pour terminer, l'ASEAN réaffirme qu'elle est déterminée et prête à relever tous les défis futurs en matière de sécurité et à renforcer sa coopération avec la communauté internationale pour faire progresser ses objectifs communs d'un monde exempt d'armes nucléaires et doté d'un cyberespace pacifique, sûr et résilient.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Nagan (Union européenne) (parle en anglais): J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne et ses États membres prônent vivement un cyberespace mondial ouvert, libre, stable et sûr, dans lequel le droit international, y compris le respect des droits humains et des libertés fondamentales, s'applique pleinement et vient en soutien au développement social, politique et économique. S'agissant des cybermenaces, la situation continue d'évoluer et, malheureusement, le cyberespace est de plus en plus utilisé à mauvais escient pour mener des cyberactivités malveillantes, ce que l'Union européenne condamne fermement. Nous nous félicitons de l'adoption des rapports du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/75/816) et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/76/135). Les rapports réaffirment le cadre relatif au comportement responsable des États dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC), y compris l'applicabilité du droit international dans le cyberespace et les 11 normes de comportement responsable des États.

Nous accueillons avec satisfaction le projet de résolution (A/C.1/76/L.13) déposé conjointement par les États-Unis et la Fédération de Russie. Le projet de résolution accueille avec satisfaction ces rapports de consensus et demande aux États de s'en inspirer pour ce qui touche à l'utilisation des TIC. Ce faisant,

il réaffirme que le droit international en général et la Charte des Nations Unies en particulier sont applicables et essentiels au maintien de la paix et de la stabilité ainsi qu'à la promotion d'un environnement numérique ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique.

L'Union européenne et ses États membres participeront de manière constructive aux travaux du nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur la cybersécurité. Dans le même temps, l'Union européenne estime nécessaire de mener des travaux plus orientés vers l'action et de veiller à ce que le cadre normatif élaboré sur la base d'un consensus soit mis en œuvre. C'est pourquoi, en 2020, l'Union européenne et ses États membres ont fait partie d'un groupe transrégional diversifié, comprenant 53 États Membres de l'ONU, qui a proposé d'élaborer un programme d'action pour favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace afin de faire avancer ces travaux. Le programme d'action prévoirait un mécanisme permanent, inclusif et orienté vers l'action au sein des Nations Unies pour promouvoir le cadre normatif et soutenir concrètement la capacité des États de mettre en œuvre leurs engagements au titre du cadre convenu, notamment par le partage des meilleures pratiques, le dialogue entre les experts concernés et le renforcement des capacités.

La situation en Afghanistan est un défi majeur pour la communauté internationale dans son ensemble. Le déni des droits des femmes et des filles est particulièrement préoccupant. Nous réaffirmons que tout doit être mis en œuvre pour que les Taliban rompent tout lien direct ou indirect avec le terrorisme international et pour que l'Afghanistan ne serve pas de base pour accueillir et financer le terrorisme ou l'exporter vers d'autres pays. À titre prioritaire, l'Union européenne prendra l'initiative d'un instrument politique régional de coopération avec les voisins directs de l'Afghanistan.

L'Union européenne condamne fermement la violation manifeste de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par la Fédération de Russie, par ses actes d'agression dans l'est de l'Ukraine et par son annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, que nous ne reconnaîtrons pas. L'important renforcement des forces militaires russes aux frontières de l'Ukraine et dans la Crimée illégalement annexée en avril de cette année a encore accru les tensions dans la région. Nous réaffirmons notre ferme appui aux Accords de Minsk et aux efforts déployés tant par le format Normandie que par le Groupe de contact trilatéral sur l'Ukraine pour trouver une solution pacifique au conflit.

L'Union européenne réaffirme son appui aux trois instances du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, à savoir la Première Commission. la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, qui se renforcent mutuellement. La communauté internationale a la responsabilité collective de respecter leur intégrité et de veiller à ce qu'elles restent pertinentes et obtiennent des résultats conformes aux mandats qui leur ont été confiés. Dans le contexte des défis posés par la maladie à coronavirus (COVID-19), nous sommes reconnaissants de l'appui constant du Secrétaire général et de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement. Nous pensons que la Première Commission devrait se concentrer sur les questions de désarmement et de non-prolifération et sur les principales menaces qui pèsent actuellement sur notre sécurité collective, et déterminer les mesures concrètes à prendre pour y répondre. Il faudrait envisager de revoir les pratiques et méthodes de travail de la Première Commission, notamment en instituant davantage de résolutions biennales et triennales.

La Conférence du désarmement reste l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement dont dispose le monde, et préserver sa pertinence dans la négociation de traités multilatéraux de désarmement et l'élaboration d'autres instruments et normes, tels que des directives et des codes de conduite, est de la plus haute importance pour l'Union européenne. La priorité de longue date de l'Union européenne au sein de la Conférence du désarmement est l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à être utilisées dans des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs. Nous sommes pour le lancement de ces négociations attendues depuis longtemps, sur la base du document CD/1299 et du mandat qui y est énoncé, et nous appelons tous les États à contribuer à les faciliter.

L'Union européenne se déclare préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouve la Commission du désarmement. Nous ne pouvons permettre qu'une nouvelle instance du dispositif de désarmement devienne victime de problèmes qui n'ont rien à voir avec ses travaux de fond.

Pour terminer, nous pensons le plus grand bien du travail de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) en tant qu'institution autonome du mécanisme pour le désarmement produisant des recherches de haute qualité et mettant en œuvre des initiatives qui peuvent contribuer à faire

21-29295 7/32

avancer les processus de désarmement. À cet égard, nous apprécions à leur juste valeur les contributions de fond de l'UNIDIR à diverses instances de désarmement, c'est pourquoi l'Union européenne et ses États membres continuent d'apporter un financement important au plan stratégique de l'Institut.

Le Président : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État de Palestine.

**M. Bamya** (État de Palestine) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord indiquer que le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes se déclare préoccupé par l'utilisation accrue des technologies de l'information et des communications pour mener des activités perturbatrices qui portent atteinte à la paix et à la sécurité internationales, notamment les activités des organisations terroristes et criminelles. Le Groupe des États arabes souligne la nécessité de poursuivre les efforts menés à l'ONU pour élaborer des normes contraignantes en vue d'un comportement responsable des États dans ce domaine essentiel. Le Groupe des États arabes souligne qu'il importe d'appuyer la coopération internationale pour promouvoir la sécurité des technologies de l'information et des communications de manière à renforcer les États et leurs capacités de défense contre toute attaque perturbatrice, comme l'indiquent clairement plusieurs rapports de divers groupes d'experts gouvernementaux.

Le Groupe des États arabes se félicite également du document final de consensus du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/75/816), créé en application de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale, et nous attendons avec intérêt le début des réunions, en décembre, du nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique de son utilisation, créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée.

Le Groupe des États arabes tient à rappeler plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, les résultats des sessions extraordinaires successives consacrées au désarmement, ainsi que diverses recommandations de la Commission du désarmement adoptées par consensus. Le Groupe a clairement conscience de la relation qui existe entre le désarmement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales,

ainsi qu'entre le désarmement et le développement durable, et prend acte d'un certain nombre de résolutions et de documents de l'ONU concernant la centralité du désarmement et la limitation de la prolifération des armes au niveau régional.

Le Moyen-Orient est sans doute l'une des régions du monde qui a le plus besoin de promouvoir des efforts dans les domaines du désarmement et de la limitation de la prolifération des armes afin d'instaurer la confiance, de parvenir à la paix et à la sécurité et d'établir une base stable pour le développement durable. Le Groupe des États arabes appelle les trois États qui ont parrainé la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui fait partie intégrante du dispositif de prorogation du TNP pour une durée indéfinie, à assumer leurs responsabilités dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et des résolutions ultérieures sur la question.

Nous tenons également à rappeler avec insistance combien il importe de tout mettre en oeuvre pour créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, afin d'accroître les possibilités de paix, de sécurité et de stabilité dans une des régions du monde qui souffre le plus de conflits et d'instabilité. À cet égard, le Groupe des États arabes a salué la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. tenue conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale en novembre 2019 sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie. Nous nous sommes félicités qu'elle ait réussi à obtenir un résultat positif et à adopter un certain nombre d'importantes résolutions portant à la fois sur le fond et sur la procédure, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/75/63). Le Groupe compte également sur la réussite de la deuxième session, qui se tiendra sous la présidence du Koweït du 29 novembre au 3 décembre. Nous exhortons toutes les parties invitées à la Conférence à participer de bonne foi et à négocier une convention juridiquement contraignante qui favorise la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Groupe des États arabes juge profondément préoccupant le refus persistant d'Israël d'adhérer au TNP. Israël est le seul État du Moyen-Orient qui n'a pas adhéré au Traité et qui refuse de soumettre ses installations nucléaires au système de garanties

généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les efforts que nous déployons pour parvenir à l'universalité du TNP font partie intégrante de notre engagement fondée sur les principes en faveur du désarmement nucléaire et d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il s'agit là d'une priorité absolue de l'action que nous menons en faveur du désarmement et de la sécurité internationale, en application du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978.

Le Groupe des États arabes tient une fois de plus à rappeler à la Commission que les activités et les mécanismes des Nations Unies pour le désarmement sont fondés exclusivement sur ces sessions extraordinaires et ne peuvent être modifiés que par une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous soulignons la nécessité de permettre à la Conférence du désarmement de jouer son rôle en tant qu'unique instance de négociation spécifiquement créé pour négocier des traités de désarmement. Nous relevons que l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement ne résulte pas nécessairement d'une faiblesse des mécanismes, mais plutôt d'un manque de volonté politique de la part de certains États. Nous soulignons donc qu'il importe d'activer le rôle de la Conférence du désarmement dans la mise en œuvre de son mandat de négociation, notamment en matière de désarmement nucléaire. Nous estimons que les questions inscrites à son projet d'ordre du jour correspondent aux objectifs et aux priorités convenus au niveau international. Nous ne pouvons pas donner la priorité à l'une de ces questions avant de convenir de mesures opérationnelles pour éliminer les armes nucléaires, ni nous concentrer sur l'imposition de nouveaux engagements concernant la non-prolifération au détriment du désarmement nucléaire, car cela aurait pour effet d'aggraver le déséquilibre entre les engagements pris en matière de désarmement nucléaire par les États dotés d'armes nucléaires et les engagements pris en matière de non-prolifération nucléaire par les États qui n'en sont pas dotés.

Pour terminer, le Groupe des États arabes souligne l'importance de la tenue des réunions de la Commission du désarmement au cours de l'année à venir. Nous appelons toutes les parties concernées à s'abstenir de reproduire les événements de 2019 qui ont malheureusement empêché la tenue des réunions —

Le Président : Je suis désolé, le représentant de la Palestine a épuisé son temps de parole.

**M. Zellenrath** (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Je voudrais relever plusieurs points concernant les cybertechnologies et les nouvelles technologies, ainsi que les mécanismes de désarmement.

Compte tenu de l'évolution rapide des technologies, les Pays-Bas tiennent à souligner l'importance de leur utilisation responsable. Ensemble, nous devons assurer un cadre international qui garantisse la stabilité et la paix internationales. Seul le droit international peut constituer le point de départ d'un tel cadre, et les accords de sécurité existants qui régissent les transferts de technologie à des fins pacifiques en sont un élément important et éprouvé. Les Pays-Bas rejettent toute action visant à porter atteinte à cet important instrument de non-prolifération.

Nous nous félicitons des rapports de consensus du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/75/816) et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/76/135), qui réaffirment le cadre normatif du comportement responsable des États dans le cyberespace. Le droit international, en particulier la Charte des Nations Unies, est applicable et essentiel au maintien de la paix et de la stabilité ainsi qu'à la promotion d'un environnement numérique ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique.

Les droits humains et les libertés fondamentales s'appliquent en ligne et hors ligne. Nous trouvons très précieuses les références faites dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux au droit international humanitaire dans le contexte de l'utilisation des technologies de l'information et des communications par les États. Nous voyons d'un bon œil l'évolution de la situation en ce qui concerne le projet de résolution conjoint (A/C.1/76/L.13) déposé par les États-Unis et la Fédération de Russie, qui accueille avec satisfaction les deux rapports et demande aux États de s'en inspirer pour ce qui touche à l'utilisation du numérique. Nous attendons également avec intérêt le début des travaux du nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation, et envisageons de prendre une part active à ses débats. Pour compléter le nouveau processus du Groupe de travail à composition non limitée, nous estimons qu'il est urgent de faire progresser la mise en œuvre du cadre normatif par le biais du programme d'action, qui pourrait servir de cadre inclusif, transparent, régulier et orienté vers l'action.

21-29295 9/32

Lapandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en cours a eu de graves effets sur les mécanismes de désarmement. Des réunions importantes, telles que les conférences d'examen et les réunions des États parties, ont été reportées et le texte des résolutions n'a souvent fait l'objet que d'une mise à jour technique et non d'une amélioration quant au fond. Nous félicitons les six présidents de la Conférence du désarmement à sa session de 2021 pour la coopération et la coordination étroites dont ils ont fait montre afin d'assurer la continuité de la session de 2021. Il est encourageant de constater que les six présidents de Conférence du désarmement à sa session de 2022 ont l'intention de poursuivre cette étroite coopération. Toutefois, il est moins encourageant de constater que, malgré les efforts coordonnés déployés par les présidents successifs, la Conférence n'a pas pu se mettre d'accord en 2021 sur l'organisation de ses travaux de fond. Une fois de plus, les Pays-Bas appellent tous les États membres de la Conférence à se concentrer sur les questions de fond inscrites à son ordre du jour. Nous renvoyons à notre document de travail de 2019, intitulé « Back to basics – the Programme of Work », qui propose une manière pragmatique de démarrer le travail de fond au sein de la Conférence dès que possible.

Les questions de genre et de diversité restent des sujets importants pour les Pays-Bas. La participation pleine et égale des femmes aux discussions et à la prise de décision est essentielle à notre quête de désarmement, de paix et de sécurité. Le fait que nous n'ayons pas pu nous mettre d'accord cette année sur un simple amendement technique pour rendre le règlement intérieur de la Conférence du désarmement neutre du point de vue du genre montre le travail qu'il reste à faire dans ce domaine.

Enfin, les Pays-Bas notent avec inquiétude la polarisation croissante au sein des instances de désarmement, y compris la session de la Première Commission de cette année. Nous trouvons préoccupante l'introduction, à la session de la Première Commission de cette année, d'un certain nombre de nouveaux projets de résolution qui semblent fragiliser les structures et les institutions du désarmement. Les Pays-Bas ne peuvent appuyer et n'appuieront aucun effort dont le but est d'affaiblir ou de remettre en question l'impartialité du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques. Au contraire, nous devons adopter une approche pragmatique pour promouvoir le programme de désarmement du mieux que nous pouvons, notamment

en poursuivant nos préparatifs pour les réunions qui ont été reportées.

Répondre aux préoccupations que suscitent les cybermenaces et les nouvelles technologies sans entraver leur utilisation à des fins pacifiques est un défi collectif pour la communauté internationale. Le multilatéralisme constructif nous permettra de trouver des solutions inclusives, créatives et innovantes aux défis auxquels nous sommes confrontés. Nous devons tous montrer notre volonté d'agir à l'échelle internationale en honorant nos traités relatifs au désarmement, nos engagements financiers et nos institutions de désarmement.

Une déclaration écrite plus détaillée sur chaque groupe de questions sera disponible sur le portail eStatements.

M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja (Mexique) en espagnol) : Les membres de la Conférence du désarmement ne se sont pas accordés sur son programme de travail depuis plus de 25 ans, et ils ne l'ont ni adopté, ni mis en œuvre pendant la même période. Cette paralysie est cinq fois plus longue que la pire période de paralysie du Conseil de sécurité qui avait résulté de la crise dans la péninsule coréenne pendant la guerre froide. Actuellement, les délégations à Genève, dans un simulacre extrêmement créatif, donnent l'impression de s'affairer à la Conférence du désarmement, mais celle-ci ne travaille pas pour autant à s'acquitter de son mandat. Comme l'a récemment déclaré le Président français, même s'il faisait référence à l'OTAN, la Conférence du désarmement semble être en état de mort cérébrale et ses membres la maintiennent en vie, au lieu de laisser la nature faire son œuvre et de lui construire un sépulcre pour honorer ses réalisations passées.

Plusieurs raisons expliquent l'inefficacité des méthodes de travail de la Conférence du désarmement. Il s'agit notamment de la rotation mensuelle de la présidence, qui n'a ainsi pas la possibilité de produire quelque chose de concret ; de la pratique consistant à négocier ad nauseam un programme de travail qui n'est jamais adopté; et du manque de participation de la société civile, qui n'est toujours pas à la hauteur des pratiques en vigueur à l'ONU. Cette année, la Conférence du désarmement n'a même pas été en mesure de procéder à une mise à jour technique linguistique de son règlement intérieur pour le rendre neutre du point de vue du genre. Et pour couronner le tout, toutes les décisions, qu'elles soient de fond ou de procédure, sont prises selon la règle arbitraire du consensus, une des pires pratiques du multilatéralisme contemporain. Le consensus doit être

une aspiration, mais lorsqu'il ne peut être atteint, la règle d'or de la démocratie est de procéder à un vote. Plusieurs textes multilatéraux d'importance majeure, tels que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ont été adoptés à l'issue d'un vote. Lorsque la Conférence du désarmement était paralysée par la dictature du consensus, nous avons soumis le texte du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, négocié à Genève, à l'Assemblée générale et il a été adopté.

En outre, chaque année où la Conférence du désarmement s'engage dans des discussions officieuses, elle usurpe les fonctions de la Commission du désarmement. Comme si cela ne suffisait pas, la Commission du désarmement a été incapable de se mettre d'accord sur des recommandations entre 1999 et 2017. De manière inexplicable, elle n'a pas tenu de réunion depuis 2018. La justification qui est faite pour expliquer pourquoi nous sommes complices d'un tel simulacre est que la paralysie est liée à la complexité de la situation actuelle en matière de sécurité internationale. Or, si tel est le cas, comment expliquer que d'autres instances fonctionnent et produisent des résultats, y compris de nature contraignante, avec les mêmes États que ceux représentés à la Conférence du désarmement ? Est-ce un cas de schizophrénie ? Non, c'est un simulacre et de la tromperie; il n'y a pas d'autre mot pour le dire.

Néanmoins, les États réellement attachés à la cause du désarmement ont pu trouver des solutions de substitution. En dehors de la Conférence du désarmement, nous avons réussi à conclure quatre traités multilatéraux sur les armes - la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions, le Traité sur le commerce des armes et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui sont tous en vigueur. Il est encore temps d'éviter ce qui s'est passé à Genève dans les années 30, lorsque la Conférence mondiale du désarmement, liée à la Société des Nations, simulait des négociations alors qu'une guerre mondiale était en gestation. C'est pourquoi nous invitons la Première Commission à se prononcer sur la nécessité de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ou un autre mécanisme permettant de repenser la conception institutionnelle d'instances qui ont montré leur incapacité de répondre aux exigences de l'opinion publique du XXIe siècle.

M. Fiallo Karolys (Équateur) (parle en espagnol): L'Équateur se déclare opposé à l'utilisation croissante et à la modernisation des aéronefs armés

sans pilote. Nous sommes opposés à l'utilisation systèmes d'armes létaux autonomes, et la communauté internationale doit, dans le cadre de ses différentes instances régionales et internationales, continuer à examiner en profondeur leurs implications pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. La militarisation de l'intelligence artificielle représente un défi pour la sécurité internationale, la transparence, le contrôle, la proportionnalité et la responsabilité. Réglementer le commerce de ces armes ne suffit pas. Nous devons nous orienter vers la négociation d'un instrument contraignant pour la réglementation et même l'interdiction de ces systèmes, selon qu'il conviendra. Les armes totalement autonomes ou sans contrôle humain suffisant doivent être interdites.

L'Équateur est pour l'utilisation responsable et pacifique des technologies de l'information et des communications. Rien ne doit rester en dehors du domaine du droit international, en particulier du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Cette année 2021 a marqué une étape importante dans le domaine de la cybersécurité grâce aux résultats importants obtenus en mars par le premier Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et au consensus obtenu en mai par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale.

Dans une large mesure, menaces auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui sont transnationales, et le seul moyen de les contrer dans les espaces physique et virtuel, c'est le dialogue international. À cet égard, aucun État Membre n'est en sécurité tant que tous ne le sont pas. Nous avons besoin d'une plus grande coopération internationale pour réduire les asymétries dans notre capacité à appliquer les règles de comportement responsable des États. Il est indispensable de préserver et de promouvoir l'utilisation responsable des technologies de l'information et des communications pour garantir la stabilité et la sécurité dans le cyberespace. Les normes existantes doivent être renforcées, tout en tenant compte des progrès technologiques rapides.

Au-delà de la cybersécurité, nous souhaitons mettre en avant la cyberdiplomatie durant la présente séance. Nous reconnaissons les efforts déployés

21-29295 11/32

par les délégations des États-Unis d'Amérique et de la Russie pour déposer conjointement un projet de résolution unique sur la question, lequel vise à consolider les bases des travaux futurs. L'Équateur s'est déjà porté coauteur du projet de résolution, et souligne que ce texte envoie au monde un message responsable aux fins d'un multilatéralisme renforcé. L'Équateur participera également aux travaux du nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique, présidé par Singapour.

Nous reconnaissons le rôle efficace de la société civile dans les progrès réalisés à ce jour, et soutenons sa participation continue en la matière. Nous reconnaissons également le soutien constant des organisations dirigées par des femmes et leur contribution essentielle au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements.

Enfin, sur le plan mondial, nous devons régler la question de l'usure du mécanisme de désarmement, qui est malheureusement, soulevée à raison, année après année au sein de la Commission, ainsi que l'a expliqué avec éloquence l'oratrice précédente. À la session de 2019, ma délégation avait déploré le fait qu'en raison des contraintes de temps, la Première Commission donne parfois l'impression que son objectif est d'adopter le programme de travail et d'avancer dans les débats, sans vraiment que nous nous écoutions les uns les autres. En 2020, en revanche, nous avons regretté que la pandémie ait rendu impossible la tenue de débats thématiques en présentiel et que nous ayons été contraints de soumettre des déclarations écrites. Aujourd'hui, en cette session de 2021, à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, nous tenons à nous félicitons féliciter de la reprise de ces débats, au moins ceux portant sur les groupes thématiques. Les contraintes de temps obligent les délégations à faire des déclarations succinctes et à s'écouter les unes les autres aussi attentivement que possible. L'Équateur propose donc de mettre à profit les progrès réalisés ces dernières années et d'engager un véritable processus de revitalisation des méthodes de travail de la Première Commission.

M. Akhmetov (Kazakhstan) (parle en anglais): Le Kazakhstan est fermement opposé à l'existence d'armes chimiques et biologiques et réaffirme que leur emploi constitue un crime contre l'humanité. Il convient de prévenir les conséquences catastrophiques de leur emploi en les éliminant complètement, et la question doit être traitée de manière transparente et conformément au droit international. Nous réaffirmons que la Convention

sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques sont des instruments juridiques internationaux essentiels. Ils nous guident dans notre lutte pour parvenir à l'élimination totale des armes de destruction massive en mettant en place des contrôles internationaux stricts et efficaces.

En ce qui concerne la question du désarmement régional, le Kazakhstan continue de soutenir l'objectif important consistant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous espérons qu'une deuxième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sera organisée dans un avenir proche.

Notre pays est résolument en faveur de la mise en œuvre intégrale la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et d'une de ses exigences centrales, à savoir la mise en place d'un système efficace de contrôle des exportations. Les normes que nous avons élaborées au niveau national sont conformes aux exigences internationales les plus strictes, et nous continuerons à les améliorer.

Le Kazakhstan réaffirme l'importance fondamentale de la Convention sur les armes biologiques et entend continuer à travailler avec toutes les parties concernées pour atteindre les objectifs de la Convention. À la précédente session de l'Assemblée générale, le Président Kassym-Jomart Tokayev du Kazakhstan a proposé la création d'une agence internationale pour la sécurité biologique (voir A/75/PV.6) dont les activités seraient guidées par la Convention sur les armes biologiques. La note conceptuelle distribuée en juin par les Missions permanentes du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève et à New York offre une vision globale du mandat, des objectifs et des fonctions d'une telle agence. Le document a été examiné à la réunion des experts de la Convention sur les armes biologiques en septembre et nous avons reçu des réactions positives et favorables de la part des délégations qui estiment que la note conceptuelle constitue une bonne base pour la poursuite des discussions.

Pour aller de l'avant, si les conditions le permettent, nous proposons la convocation d'une conférence scientifique l'année prochaine afin d'explorer les moyens de mettre en œuvre notre proposition. Selon nous, la conférence devrait avoir deux objectifs : premièrement, établir un dialogue entre toutes les parties prenantes

afin de parvenir à une compréhension mutuelle et d'établir un climat de confiance, et, deuxièmement, discuter des différentes approches pour créer l'agence. Au cours de la neuvième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques, l'année prochaine, nous mettrons à jour notre vision collective de la future agence sur la base des résultats obtenus et des réactions des partenaires internationaux. Nous sommes ouverts à la discussion et prêts à écouter tout le monde. Nous continuerons à travailler de manière constructive, transparente et progressive. Nous adhérerons aux décisions prises par consensus et favoriserons le dialogue entre les États parties à la Convention sur les armes biologiques.

M. Lagardien (Afrique du Sud) (parle en anglais): L'Afrique du Sud a soutenu les différents volets du travail et les riches documents de consensus obtenus à l'Assemblée générale sur les technologies de l'information et des communications (TIC) dans le contexte de la paix et de la sécurité. Ma délégation se félicite donc du projet de résolution global intitulé « Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale, et favoriser le comportement responsable des États dans l'utilisation du numérique » (A/C.1/76/L.13), et nous remercions les auteurs pour leur travail à cet égard.

Il est important de s'unir derrière un processus unique, et nous attendons avec impatience les travaux du deuxième Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation, qui servira de voie unique et inclusive pour examiner comment la communauté internationale peut saisir au mieux les possibilités offertes par les TIC, tout en faisant face aux menaces pour la paix et la sécurité internationales dans le cyberespace. Le domaine des TIC évoluant en permanence et rapidement, il est peu probable que nous parvenions un jour à apporter une stratégie complète et durable pour saisir les possibilités et combattre les menaces. La mise en œuvre doit donc être une priorité, ce qui nécessite également un renforcement des capacités et une assistance.

Nous partageons la frustration et les préoccupations concernant l'inaction de la Conférence du désarmement en 2021, qui a déçu les attentes quant à une sortie de son impasse prolongée. L'Afrique du Sud reste attachée à un mandat opérationnel de la Conférence du désarmement pour négocier des instruments multilatéraux de désarmement. Il est regrettable qu'au cours des 25 années écoulées depuis

l'admission de l'Afrique du Sud à la Conférence, celle-ci ne se soit pas acquittée de son mandat de base, à l'exception des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Son échec à s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement figure en bonne place parmi les graves difficultés auxquelles se heurtent les efforts menés à l'échelon international en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Par conséquent, nous devons remédier d'urgence à la situation actuelle de la Conférence du désarmement. Nous ne pouvons plus reproduire les activités passées qui n'ont pas réussi à rapprocher la Conférence d'un accord sur son programme de travail. Elles ont plutôt détourné la Conférence du désarmement de l'impératif de parvenir à un consensus sur un programme de travail, ainsi que d'entamer des négociations pour en faire un organe délibérant, par opposition à une instance de négociation, tout en créant l'illusion qu'un travail de fond est en cours. Nous avons déjà dit à maintes reprises que l'impasse persistante n'est pas viable. Elle diminue également la crédibilité de la Conférence et sapera de plus en plus sa pertinence et son prestige.

L'Afrique du Sud regrette en outre que la Commission du désarmement n'ait pas été en mesure, une fois de plus, de tenir des travaux de fond en 2021. En tant qu'organe délibérant du mécanisme de désarmement, la Commission est idéalement placée pour trouver un terrain d'entente indispensable. Nous saluons le travail de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et félicitons l'Institut pour ses recherches indépendantes de qualité et ses discussions opportunes sur des questions relevant du domaine du désarmement. Compte tenu du climat géopolitique actuel, de telles perspectives novatrices et un dialogue renforcé permettant de répondre à nos préoccupations collectives en matière de sécurité sont essentiels.

Ma délégation se joint à l'appel en faveur d'une participation véritable des femmes, dans des conditions d'égalité, aux différentes instances de désarmement. Donner la priorité à la prise en compte des questions de genre dans les discussions sur le désarmement et les questions internationales nous permet d'approfondir nos connaissances et notre compréhension des défis à relever en vue de progresser davantage en matière de désarmement.

21-29295 13/32

Nous restons convaincus que le mécanisme de désarmement joue un rôle fondamental dans la réalisation du monde envisagé dans la Charte des Nations Unies et, dans le contexte actuel, il demeure essentiel de veiller à ce que ses composantes puissent remplir leurs mandats respectifs. Malgré l'impasse dans laquelle se trouvent la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a néanmoins été négocié et adopté par l'Assemblée générale. Nous notons également que le mécanisme des groupes de travail à composition non limitée est de plus en plus utilisé pour faire avancer les questions clefs, et nous soutenons le fait que ces groupes sont inclusifs, transparents et guidés par l'esprit de consensus. Malgré notre appui continu au mécanisme de désarmement, nous devons reconnaître que ces deux arènes de négociation et de délibération - l'Assemblée et les groupes de travail à composition non limitée - ont créé l'espace nécessaire pour donner effet aux aspirations d'une majorité d'États qui ont longtemps été frustrées ailleurs dans le mécanisme de désarmement enlisé dans une impasse procédurale et souvent politique.

**M. Khaldi** (Algérie) (parle en anglais) : L'Algérie reste profondément attachée à la consolidation de la stabilité et de la sécurité au-delà de ses frontières, tout en collaborant étroitement avec ses voisins pour un avenir meilleur pour tous les peuples de la région. Le Sahel est particulièrement touché par le dangereux phénomène du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui a exacerbé la situation en matière de sécurité déjà fragile de nombreux pays. Selon nous, cela appelle une réponse multidimensionnelle fondée sur un volet sécurité et un processus politique, afin de s'attaquer aux causes profondes de la crise. À cet égard, mon pays soutient le processus politique dirigé et pris en main par les Libyens dans ce pays, qui a conduit à un cessez-le-feu et, plus récemment, à l'adoption d'un plan d'action pour le retrait des combattants étrangers et des mercenaires. À la fin du mois d'août, l'Algérie a également contribué à soutenir le processus de paix en Libye en organisant une réunion ministérielle des voisins de la Libye, au cours de laquelle ils ont renouvelé leur engagement à stabiliser le pays.

Mon pays a également fait preuve du même engagement au Mali en apportant son soutien en sa qualité de Président du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, qui vise à assurer une transition réussie fondée sur l'inclusion et l'appropriation.

La délégation algérienne accueille favorablement le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (A/76/89), qui présente les vues de différents États Membres sur les voies et moyens de renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les États Membres qui ont contribué à la mise en œuvre de la résolution 75/86. Comme par le passé et compte tenu de sa politique méditerranéenne fondée sur les principes de coopération, de bon voisinage et de respect mutuel, l'Algérie a l'honneur de déposer à la Première Commission et à l'Assemblée générale le projet de résolution A/C.1/76/L.37, intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ». La délégation algérienne compte sur le parrainage et le soutien de tous les États Membres pour que ce texte soit adopté cette année, nous l'espérons, par consensus.

L'Algérie partage les préoccupations des autres États Membres concernant l'évolution des menaces émanant de la manipulation de l'information et des technologies numériques à des fins malveillantes et découlant des cyberattaques contre les infrastructures critiques. Nous condamnons l'utilisation de logiciels espions contre des fonctionnaires, des citoyens et des journalistes dans le monde entier. L'Algérie estime que ces pratiques dangereuses et illégales contribuent énormément à miner la confiance entre les États. Dans ce contexte, l'Algérie se félicite de la conclusion en mars du rapport final (voir A/75/816) du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé en application de la résolution 73/27, et de son adoption par consensus. Nous sommes également prêts à travailler de manière constructive avec tous les États Membres pour assurer le succès du nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), créé conformément à la résolution 75/240.

Malheureusement, les mécanismes de désarmement des Nations Unies s'érodent. La Conférence du désarmement continue de pâtir d'un manque de volonté politique, raison principale de son blocage fâcheux. Nous exhortons donc tous les États membres de la Conférence à convenir d'un programme de travail équilibré et complet. L'Algérie est également gravement préoccupée par l'incapacité de la Commission du désarmement de tenir ses sessions d'organisation et de fond pendant trois années consécutives, et espère qu'en

s'attaquant aux problèmes sous-jacents et en évitant de politiser ses travaux, la Commission pourra tenir ses sessions de fond en 2022 dans un cadre officiel, afin de s'acquitter de son mandat.

Enfin, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées plus tôt dans la journée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par l'observateur de la Palestine, au nom du Groupe des États arabes.

Une version intégrale de cette déclaration sera disponible en ligne.

**M. Molla** (Bangladesh) (*parle en anglais*): Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite plus tôt dans la journée au titre de ces groupes de questions par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Larapidité des progrès technologiques, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la biotechnologie et d'autres technologies émergentes, continue de redéfinir la nature de notre débat sur le désarmement. Les technologies de l'information et des communications (TIC) ont apporté d'immenses bienfaits à nos peuples. Pourtant, plus que jamais, en raison de leur double usage, qui peut être à la fois constructif et destructeur, les technologies émergentes ont fait naître des controverses. Notre dépendance croissante à l'égard des technologies numériques, que la pandémie a mise en évidence, a créé de nouvelles vulnérabilités. Les malfaiteurs exploitent même la crise sanitaire mondiale actuelle en prenant pour cible des établissements cruciaux pour atténuer les effets de la pandémie.

Le Bangladesh rejette fermement l'utilisation malveillante des TIC, y compris des réseaux sociaux, à des fins incompatibles avec le maintien de la stabilité et de la sécurité internationales. Nous sommes convaincus qu'aucun gouvernement ne peut relever seul ces défis. À cet égard, le Bangladesh réaffirme que l'ONU doit poursuivre son rôle normatif en faveur d'un cyberespace libre, ouvert et sûr, accessible à l'échelle mondiale, ce qui est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. À cet égard, nous prenons note des rapports consensuels du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/75/816) et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/76/135).

Le Bangladesh souligne l'importance d'adhérer aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier le respect du principe de souveraineté et d'égalité souveraine, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et l'adhésion aux principes de coexistence pacifique entre les pays. À cet égard, les mesures de confiance sont d'une importance capitale pour le maintien d'un cyberécosystème sûr et sécurisé. Le Bangladesh reste fermement résolu à contribuer à protéger les TIC contre les activités malveillantes.

Le Bangladesh souligne également l'importance d'intégrer et de préserver les normes pertinentes du droit international dans la mise en œuvre des mesures de désarmement et de maîtrise des armements. Nous nous joignons à d'autres pour souligner la nécessité de créer des zones exemptes d'armes nucléaires à titre de mesure provisoire, par la ratification par les États dotés d'armes nucléaires des protocoles connexes à tous les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, afin de maintenir une paix, une sécurité et une stabilité durables dans le monde. Nous pensons que le dialogue pacifique et la diplomatie restent les meilleures options pour construire une architecture de sécurité régionale solide. Le renforcement de la coopération régionale, notamment en ce qui concerne la transparence et les mesures de confiance, reste essentiel pour créer les conditions propices à un dialogue soutenu et constructif sur les questions de désarmement et de sécurité. Le Bangladesh a choisi sans condition de rester un État non doté d'armes nucléaires, une position fondée sur notre obligation constitutionnelle de désarmement général et complet. Les armes nucléaires n'ont pas leur place dans notre politique de sécurité. Au contraire, le Bangladesh s'efforce de promouvoir les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de la production d'électricité.

Le Bangladesh reste un ardent partisan du multilatéralisme dans la réalisation de l'objectif d'un désarmement général et complet. Nous continuons à insister sur la nécessité de redynamiser les mécanismes de désarmement des Nations Unies afin de donner un nouvel élan aux négociations intergouvernementales sur le régime de désarmement et de non-prolifération. Nous restons profondément préoccupés par l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement en raison de l'absence de consensus sur un programme de travail au cours des 20 dernières années.

21-29295 15/32

Nous renouvelons notre appel à la Conférence du désarmement à convenir par consensus d'un programme de travail équilibré et complet sans plus tarder.

Le Bangladesh souligne l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Nous apprécions également à sa juste valeur la contribution de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, qui a permis d'élargir l'horizon de nos connaissances et de notre savoir-faire en matière de désarmement. Nous restons déterminés à faire respecter les normes de désarmement convenues au niveau international et à renforcer les mécanismes de désarmement des Nations Unies afin de garantir un monde plus sûr et meilleur pour les générations futures.

M<sup>me</sup> Roth (Canada) (parle en anglais): Le Canada souhaite aborder deux enjeux qui ont une incidence sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales: le comportement responsable des États dans le cyberespace et la prise en compte d'une perspective sexospécifique dans les questions en matière de désarmement. Ces enjeux se recoupent avec tout ce que nous faisons dans le cadre de la Première Commission, mais leur incidence est sous-estimée.

Un cadre pour le comportement responsable des États dans le cyberespace est une condition préalable à la paix et à la sécurité internationales à long terme. Le Canada accueille donc favorablement les récents rapports de consensus du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/76/135) et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/75/816). Grâce au rapport 2015 du Groupe d'experts gouvernementaux, la communauté internationale a convenu, par consensus, d'un ensemble de normes exhaustives et volontaires pour orienter ce que les États peuvent et ne peuvent pas se permettre de faire en ligne. Ces normes ont été réaffirmées dans les rapports de consensus susmentionnés de 2021. L'applicabilité du droit international dans le cyberespace a également été reconnue par le Groupe d'experts gouvernementaux en 2013 et en 2015, et réaffirmée dans les rapports de 2021. Le Canada estime que les normes convenues et le droit international suffisent pour orienter le comportement des États dans le cyberespace.

Toutefois, nous reconnaissons qu'il reste du travail à faire pour mettre en œuvre ces normes convenues et pour que les États expliquent le mode d'application du droit international dans le cyberespace selon eux.

Les actions concrètes pour renforcer les mesures de confiance et le renforcement des capacités sont deux éléments clefs du cadre pour un comportement responsable de la part des États. Le Canada est actif dans ces deux secteurs. Par exemple, depuis 2015, le Canada a engagé plus de 27 millions de dollars dans des projets de renforcement des capacités touchant le cyberespace et collabore avec diverses organisations pour promouvoir l'Internet ouvert et sûr. De plus, le Canada est coparrain de la proposition du programme d'action, appuyée par plus de 50 États. Une fois créé, le programme d'action pourrait jouer un rôle majeur dans l'orientation de la mise en œuvre du cadre pour un comportement responsable des États. Nous espérons qu'il constituera un forum inclusif pour les États Membres, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire afin de contribuer à la mise en œuvre de ce cadre.

(l'oratrice poursuit en français)

Enfin, pour garantir l'Internet ouvert, il faut investir dans l'égalité entre les genres et comprendre l'incidence sexospécifique des enjeux en matière de cybersécurité. Nous sommes heureux que le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale ait reconnu l'importance d'une participation concrète des femmes à la prise de décision dans le domaine du cyberespace. Il convient de rappeler que le Canada a financé une recherche sur les aspects sexospécifiques de la cybersécurité, accessible à tous les États sur le portail du Groupe de travail à composition non limitée. Le Canada est également fier de soutenir le programme de bourses « Femmes dans le domaine de la cybersécurité », qui a permis à plus de 30 femmes diplomates de participer aux négociations du Groupe de travail à composition non limitée. Nous sommes impatients de nous appuyer sur ce programme lors des prochains travaux de l'ONU en matière de cyberespace.

Outre l'effort d'inclusion dans le cyberespace, il est essentiel de reconnaître et d'intégrer les dimensions de genre dans notre travail plus vaste en matière de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement. En comprenant mieux l'incidence sexospécifique de l'armement et en comblant le

fossé persistant entre les genres dans le domaine du désarmement, nous parviendrons à créer des initiatives efficaces et durables qui contribueront à lutter contre les menaces de sécurité les plus pressantes dans le monde. Le Canada continue de demander aux États de recueillir et de partager des données ventilées par âge et par genre sur l'impact des armes afin d'aider les gouvernements à élaborer des politiques éclairées pour prévenir la violence et intervenir plus efficacement auprès des victimes. Le Canada se réjouit de l'augmentation de la représentation des genres dans les forums consacrés à la sécurité, comme l'augmentation constante de la participation des femmes aux Première et Troisième Commissions. Cependant, le déséquilibre entre les genres demeure et nous omettons donc des voix et des points de vue importants à la table : des voix et des points de vue qui sont nécessaires à l'élaboration de mécanismes de non-prolifération et de désarmement plus efficaces. Il est nécessaire de combler le fossé entre les genres afin de déployer des initiatives efficaces et durables, et de créer un monde inclusif, pacifique et prospère. Le Canada continuera de collaborer avec tous les intervenants afin de préconiser l'inclusion du genre dans tous les aspects de la sécurité internationale.

M. Al-Taie (Iraq) (parle en arabe): Pour commencer, ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par l'observateur de la Palestine, au nom du Groupe des États arabes.

Les zones exemptes d'armes nucléaires constituent un des principaux piliers de nos efforts pour instaurer la confiance au niveau régional, et une étape vers le renforcement des régimes de désarmement et de nonprolifération afin d'atteindre l'objectif ultime de créer un monde sûr exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. L'Iraq souhaite rappeler à la Commission que la résolution de 1995 sur le Moven-Orient concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui constitue le quatrième pilier du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), n'est toujours pas appliquée plus de deux décennies et demie après son adoption. Dans ce contexte, l'Iraq met en garde contre tout retard persistant dans la mise en œuvre de cette résolution, car cela porte atteinte aux régimes de désarmement et de non-prolifération, nuit à la crédibilité du TNP et complique les questions liées à son universalité. C'est pourquoi un travail sérieux doit être effectué pour soutenir et assurer le succès des efforts de mise en œuvre, notamment la tenue de la

deuxième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, dans le but d'établir une telle zone. Ces mesures constituent une approche équilibrée pour appuyer les efforts de la communauté internationale et de l'ONU à cet égard. L'Iraq appelle l'ONU et les trois États dépositaires du TNP à assumer leurs responsabilités et à appliquer la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et les résolutions pertinentes ultérieures en mettant leur poids derrière les efforts déployés à cette fin.

Dans ce contexte, l'Iraq appelle une nouvelle fois la communauté internationale à faire pression sur l'entité israélienne pour qu'elle adhère au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et soumette toutes ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'Iraq réaffirme le rôle central du mécanisme multilatéral pour le désarmement, en particulier de la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et de la Commission du désarmement, seul organe multilatéral de délibération sur les questions de désarmement à l'ONU. Nous soulignons également que les États Membres doivent faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour réaliser des progrès concrets dans le domaine du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, et pour mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouvent ces instances multilatérales.

M. Hegazy (Égypte) (parle en anglais): L'Égypte s'associe aux déclarations faites plus tôt dans la journée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par l'observateur de la Palestine, au nom du Groupe des États arabes, et souhaite ajouter quelques remarques.

Dans le domaine de la cybersécurité et de l'éventuelle utilisation malveillante des technologies de l'information et des télécommunications (TIC) comme moyen de guerre, la réalisation de progrès concrets vers l'établissement d'un régime fiable fondé sur des règles et des normes convenues est bloquée depuis plus d'une décennie. Nous nous félicitons de la conclusion du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé en application de la résolution 73/27, et de l'adoption par consensus de son document final (voir A/75/816). Nous attendons avec intérêt la première session du nouveau

21-29295 17/32

Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), créé conformément à la résolution 75/240, et la poursuite de notre dialogue constructif et de la formulation de règles et de principes relatifs à l'utilisation des TIC par les États.

Afin de faire face aux menaces croissantes et aux lacunes existantes, le Groupe de travail à composition non limité, s'appuyant sur le droit international et les recommandations qui ont déjà été approuvées par l'ONU, a vu naître de nombreuses idées créatives et propositions constructives, notamment sur l'avenir d'un dialogue institutionnel régulier sous les auspices de l'ONU. L'une des propositions consiste à établir un programme d'action des Nations Unies en tant que mécanisme de suivi de la mise en œuvre des normes convenues et à étudier la possibilité d'élaborer des normes supplémentaires, en attendant un accord sur le lancement de négociations sur un instrument juridiquement contraignant. Cette proposition d'établir un programme d'action sur la cybersécurité vise à encourager des efforts mondiaux plus concertés en faveur d'une plateforme des Nations Unies inclusive, orientée vers l'action et pouvant être développée pour compléter et travailler de concert avec d'autres processus pertinents de l'ONU. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre l'élaboration de la proposition de manière ouverte et inclusive, principalement au sein du nouveau Groupe de travail à composition non limitée et avec la participation de toutes les parties prenantes.

Le Moyen-Orient reste l'une des régions les plus instables du monde. La situation ne cesse de se dégrader, compte tenu de l'intensification sans précédent des conflits, des guerres par procuration, du terrorisme et de la violence confessionnelle. Aujourd'hui, en 2021, nous devons reconnaître que l'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient ne saurait passer par la dissuasion et l'accumulation d'armes. Ce qu'il faut, c'est un engagement en faveur de la mise en place d'un dispositif de sécurité équitable conçu pour assurer la sécurité collective et collaborative de tous les États et peuples de la région. À cet égard, nous pensons que la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui a tenu avec succès sa première session en novembre 2019 sous la présidence de la Jordanie et est parvenue à obtenir plusieurs résultats importants, comme en témoigne le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/75/63, offre à l'ONU une occasion en or d'adopter des mesures pratiques dans

cette direction par le biais d'un processus institutionnel, inclusif et consensuel. Nous attendons avec intérêt la deuxième session de la Conférence, qui se déroulera en novembre sous la présidence du Koweït.

Il convient de remédier immédiatement à l'incapacité de la Conférence du désarmement à adopter un programme de travail équilibré et complet depuis plus de 24 ans. Nous pensons que cet objectif ne peut être atteint qu'en lançant des négociations sur l'élimination vérifiable et irréversible des armes nucléaires, selon des critères et un calendrier précis. Des efforts similaires sont également nécessaires pour revitaliser la Commission du désarmement et lui permettre d'adopter des recommandations sur le désarmement nucléaire. L'Égypte est également très déçue par le fait que la Commission du désarmement n'a pas pu tenir de sessions officielles en 2019 et 2020, et nous considérons qu'il s'agit là d'une autre indication très alarmante des menaces qui pèsent sur le mécanisme de désarmement.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): La sécurité régionale est mise à l'épreuve par des défis redoutables. Les tensions augmentent, les affrontements armés se multiplient, les anciens conflits s'enveniment et de nouveaux éclatent. La seule façon de ramener de telles situations à la normale est d'instaurer entre toutes les parties concernées un dialogue direct, fondé sur les normes et les principes du droit international et conforme aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le recours à la menace ou à l'emploi de la force pour résoudre des problèmes régionaux est inacceptable, tout comme l'ingérence dans des conflits où de telles interventions n'ont pas été approuvées par le Conseil de sécurité. Cependant, ce qu'il faut, ce sont des efforts collectifs, concertés et fondés sur l'autorité de l'ONU. L'un des facteurs clefs du maintien et du renforcement de la sécurité régionale et sous-régionale est la conclusion d'accords par lesquels les parties décident de s'abstenir de toute activité militaire déstabilisatrice et de faire progresser la maîtrise des armements et le désarmement. La tendance mondiale à la détérioration de la sécurité touche également l'Europe. Les principaux accords de maîtrise des armements et les mécanismes de renforcement de la confiance sont mis à mal. Les pays de l'OTAN augmentent leurs capacités et leurs activités militaires aux frontières de la Russie. Il est clair que tant que l'OTAN maintiendra sa politique de dissuasion à l'égard de la Russie, la coopération et le dialogue avec elle seront difficiles.

Vu ces circonstances, nous devons prendre des mesures pour améliorer la situation. L'accent doit être mis sur la mise en œuvre de bonne foi des accords existants, y compris le Document de Vienne. Des mesures de transparence volontaires supplémentaires seraient utiles. Nous proposons de conclure un accord sur des mesures de désescalade, notamment la réduction réciproque de l'activité militaire le long des frontières entre la Fédération de Russie et les membres de l'OTAN, ainsi que l'amélioration des mécanismes permettant d'éviter les incidents et de prévenir les activités militaires dangereuses. Une importante mesure de confiance pour réduire les tensions militaires serait d'établir un dialogue structuré sur les questions de sécurité dans la région de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui contribuerait à créer des conditions propices à l'examen des principales questions de sécurité européenne et de maîtrise des armements. La Russie est prête à s'investir de manière constructive dans ces domaines.

Nous demeurons en faveur du règlement des problèmes de sécurité régionale par des voies politiques et diplomatiques, notamment par des accords de maîtrise des armements et de désarmement. Assurer la sécurité internationale de l'information est une des questions les plus difficiles s'agissant du volet négociations à l'ONU lorsque les intérêts de sécurité nationale sont en jeu. Malgré les positions divergentes des États, cela a rendu d'autant plus importante l'adoption par consensus cette année des rapports finaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/75/816) et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/76/135). Elle a permis à la Russie et aux États-Unis de soumettre à la Première Commission un projet de résolution commun intitulé « Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale, et promotion du comportement responsable des États dans l'utilisation du numérique » (A.C.1/76/L.13). Le projet de résolution reflète les résultats positifs obtenus au sein du Groupe de travail à composition non limitée et du Groupe d'experts gouvernementaux, qui serviront de base à la poursuite des efforts par le nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025). Nous demandons à tous de l'appuyer.

L'adoption par consensus du projet de résolution serait l'expression logique de l'intention des États Membres de rétablir un format à voie unique pour le processus de négociation. L'ONU s'est vu confier un rôle de chef de file dans le traitement des questions liées à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération, ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales. L'élaboration de nouveaux régimes de contrôle des armements et le renforcement des régimes existants doivent être abordés dans le cadre des conventions et instruments existants.

M. Vu (Viet Nam) (parle en anglais) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées plus tôt dans la journée par les représentants du Brunéi Darussalam et de l'Indonésie, respectivement au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et du Mouvement des pays non alignés.

Le désarmement général et complet est l'objectif ultime de la communauté internationale dans ses efforts pour assurer un monde de paix, de sécurité et de développement. En ce qui concerne les débats sur les groupes de questions 5 à 7, ma délégation voudrait mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, l'évolution dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) contribuent au progrès et à la coopération régionale et internationale pour le développement. Cependant, les tendances à l'utilisation malveillante des TIC et leurs répercussions négatives sur la sécurité nationale, l'ordre social et la paix et la sécurité régionales et internationales suscitent des inquiétudes croissantes. C'est aux États qu'il incombe au premier chef de gouverner, de gérer et de formuler des règles et des normes de comportement responsable dans le cyberespace pour leur population et leurs juridictions, afin de résoudre ces problèmes.

Aux niveaux mondial et régional, il devrait y avoir des accords communs sur un comportement responsable dans le cyberespace, et ce comportement doit être conforme au droit international. La coopération régionale et internationale doit être davantage renforcée à cet égard, notamment par un soutien aux pays en développement, en vue de construire un cyberespace sûr, sécurisé et fiable garantissant la paix, la sécurité et le développement pour tous. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par tous les États Membres et les autres parties prenantes concernées pour promouvoir les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du

21-29295 **19/32** 

Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale, y compris le nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025).

Deuxièmement, respect le des normes environnementales dans l'élaboration et la mise en œuvre des accords de désarmement et de maîtrise des armements est un objectif important que le système des Nations Unies et les instances de désarmement connexes se sont engagés à atteindre depuis 1995. Ma délégation demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour assurer la mise en œuvre effective des résolutions de l'ONU en la matière, notamment la résolution 75/53, qui a été adoptée sans vote l'année dernière. Les normes environnementales internationales ont été renforcées par la récente entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, avec ses dispositions relatives à la remise en état de l'environnement.

Troisièmement, le désarmement régional reste un élément clef du désarmement mondial. Nous devons encore renforcer la coopération entre les organisations régionales et sous-régionales et l'ONU pour en améliorer l'efficacité. L'ASEAN continue à respecter son engagement de préserver la région de l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, comme le stipulent la Charte de l'ASEAN et le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Quatrièmement, ma délégation reconnaît le rôle important que joue le mécanisme multilatéral pour le désarmement dans l'effort mondial de désarmement et la contribution qu'il apporte à la réalisation de cet objectif. Toutefois, tout en partageant nos préoccupations quant à la lenteur récente des progrès dans ce domaine, nous appelons instamment à affirmer davantage la volonté politique et le désir d'améliorer l'efficacité du mécanisme de désarmement. Il faut une action de grande envergure pour faire avancer le dialogue et les négociations de bonne foi, ainsi que pour soutenir le travail des organes multilatéraux chargés du désarmement, notamment la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement.

Enfin et surtout, le Viet Nam soutient les efforts communs menés par la communauté internationale sur la question du désarmement. Nous réaffirmons notre volonté de mettre strictement en œuvre ses obligations au titre des traités internationaux de désarmement auxquels nous sommes parties. Nous œuvrerons de concert pour aborder les questions régionales et internationales, notamment la non-prolifération et le désarmement. Nous sommes prêts à continuer, dans la mesure de nos moyens, à promouvoir la paix, la sécurité et le développement au niveau international.

**Le Président** : J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée du représentant de l'Autriche.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Ma délégation s'associe à la déclaration faite plus tôt dans la journée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous soumettrons des déclarations séparées sur chaque groupe de questions à une date ultérieure.

La sécurité et la stabilité au Moyen-Orient et dans la sous-région du golfe Persique sont de la plus haute importance pour la région et au-delà. L'Iran n'a cessé de soutenir ces biens publics et a fait un certain nombre de propositions pour renforcer la sécurité dans la région. Nous maintenons ces initiatives, qui ont évolué pour répondre aux besoins spécifiques de la région.

En 1985, notre première proposition est devenue le fondement des paragraphes 5 et 8 de la résolution 598 (1986) du Conseil de sécurité. Hélas, et malgré nos rappels répétés, ces paragraphes sont restés lettre morte. Depuis lors, notre région a été le théâtre de plusieurs guerres, d'un accroissement massif des capacités militaires étrangères, du cauchemar de l'extrémisme et du terrorisme qui en a découlé et d'accumulations dangereuses d'armes hautement sophistiquées, ainsi que de l'agression et de projections de la puissance militaire par divers acteurs. En fait, trois concepts erronés – l'achat de la sécurité à d'autres, la sécurité assurée au prix de l'insécurité de pays voisins et l'établissement d'une hégémonie régionale – ont tous eu des conséquences catastrophiques. La présence militaire des États-Unis dans la région, à plus de 12000 kilomètres de leurs propres côtes, a culminé avec le lâche assassinat par le Président Trump du général Qassem Soleimani, l'ennemi numéro un de Daech. Sans surprise, les États-Unis sont le premier vendeur d'armes à certains pays de la région. Le régime israélien s'appuie sur l'aide militaire des États-Unis, ainsi que sur l'establishment militaire agressif qu'il a créé et qui est une source chronique d'insécurité dans la région et au-delà.

L'Iran soutient les technologies de l'information et des communications en tant que patrimoine commun de l'humanité, qui devrait être utilisé exclusivement à des fins pacifiques. L'utilisation irresponsable de ces technologies par des acteurs étatiques ou non étatiques, y compris des groupes terroristes, fait clairement peser de graves menaces sur la sécurité et la stabilité du monde. Les États-Unis ont commencé non seulement à militariser le cyberespace, mais également à mener de multiples cyberattaques. Le régime israélien a également lancé de nombreuses cyberattaques contre l'Iran. Les deux pays doivent en répondre. À cet égard, nous espérons que la création, en application de la résolution 75/240, du nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation, doté d'un mandat clair et placé sous les auspices de l'ONU, répondra aux préoccupations de l'ensemble des Membres. Cela peut se faire en réglant les questions non résolues par le précédent Groupe de travail à composition non limitée, en élaborant de nouvelles normes et règles juridiques internationales et, à terme, un instrument juridiquement contraignant.

L'Iran réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. La Conférence du désarmement est notre seul organe multilatéral pour les négociations dans le domaine du désarmement. Son rôle et son mandat devraient être renforcés, notamment en assurant la reprise de ses travaux de fond. Le principal problème du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, en particulier de la Conférence du désarmement, est l'absence d'une véritable volonté politique de la part de certains États dotés d'armes nucléaires et de leurs défenseurs, car ils ne sont pas disposés à s'entendre sur un programme de travail équilibré et complet permettant d'aborder toutes les questions sur un pied d'égalité. Nous soulignons l'importance vitale et la validité continue du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2) et soutenons fermement l'ouverture dans les meilleurs délais, à la Conférence du désarmement, de négociations sur une convention globale relative aux armes nucléaires.

Malheureusement, le cycle actuel de la Commission du désarmement est victime d'une approche politisée. En outre, les votes négatifs fréquents et continus des États-Unis et d'Israël en Première Commission ne portent pas seulement atteinte à la pratique précieuse qui veut que la Commission statue par consensus, ils prouvent également leur approche

malveillante du désarmement. Qui plus est, les rapports de conformité arbitraires des États-Unis sur les accords de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement sapent l'autorité des instruments pertinents.

M. Liddle (Royaume-Uni) (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire une brève déclaration dans le débat thématique sur les groupes de questions 5 à 7. Ma délégation soumettra sur chacun de ces groupes de questions des déclarations écrites complètes, qui seront incluses dans le recueil.

Il ne fait aucun doute que 2021 a été une nouvelle année difficile pour le mécanisme multilatéral pour le désarmement. Les restrictions actuelles dues à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont perturbé le travail d'instances essentielles. Le Royaume-Uni saisit cette occasion pour exprimer ses profonds remerciements et sa reconnaissance à tous les fonctionnaires, secrétariats et unités d'appui à l'application, techniciens, interprètes et autres pour les remarquables efforts qu'ils ont consentis pour que nos travaux se poursuivent dans la mesure du possible dans ces circonstances extraordinaires.

L'incapacité de progresser dans nos travaux essentiels à la Conférence du désarmement ne peut toutefois pas être imputée à la pandémie. Une fois encore, malgré les efforts inlassables des six présidences qui ont déployé des trésors d'imagination pour faire avancer nos travaux, un petit nombre d'États a empêché une nouvelle fois la Conférence d'adopter un programme de travail. Et nous regrettons que la Conférence n'ait pas été en mesure d'accepter une simple modification linguistique de son règlement intérieur afin de le rendre neutre du point de vue du genre. Il est également très préoccupant que les demandes de cinq États Membres de participer aux travaux de la Conférence en tant qu'observateurs aient été bloquées pour des raisons politiques bilatérales sans rapport avec les travaux de la Conférence. La légitimité de la Conférence repose sur sa transparence vis-à-vis du reste des Membres de l'ONU, et nous invitons vivement les deux États concernés à reconsidérer leur position sur la question à la session de 2022. Quant à la Commission du désarmement, le Royaume-Uni continue de soutenir les efforts de l'Australie pour remettre la Commission au travail. L'activité de la Commission du désarmement est bloquée depuis trop longtemps par une question qui n'a aucun rapport avec ses travaux.

En 2021, le Royaume-Uni s'est volontiers joint au consensus sur les rapports du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique

21-29295 21/32

et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/75/816) et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/76/135). Les rapports ont permis de rehausser le niveau de compréhension dans le contexte du consensus, tout en démontrant la valeur d'un dialogue institutionnel régulier sur le sujet. Nous invitons tous les États Membres à concourir à l'adoption du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux, comme ils l'ont fait pour le rapport du Groupe de travail à composition non limitée, afin de mener à bien ce précieux travail. Dans la perspective des travaux du nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation, nous devons nous donner les meilleures chances possibles de progresser. Le dialogue de fond permet d'entendre tous les points de vue et de jeter les bases d'un véritable progrès. Cela devrait toujours être notre première étape. Rapprocher les gens reste notre objectif.

La situation est préoccupante dans plusieurs régions. L'instabilité au Moyen-Orient et au-delà est exacerbée par le non-respect systématique par l'Iran de ses engagements au titre du Plan d'action global commun. L'Iran doit annuler toutes les mesures qui sont incompatibles avec l'accord et revenir sans délai au plein respect.

Huit attaques à l'arme chimique en Syrie ont été attribuées au régime d'Al-Assad par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. Nous engageons vivement la Syrie à respecter ses obligations. Dans ce contexte, le Royaume-Uni continue de soutenir la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, fondé sur la base des arrangements librement conclus entre tous les pays de la région.

En ce qui concerne l'Asie, le Royaume-Uni reste préoccupé par les tirs répétés de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, et appelle à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de ce pays. Compte tenu du risque de crise nucléaire en Asie du Sud, nous encourageons également l'Inde et le Pakistan à entamer un dialogue.

En Europe, notre propre région, la Russie a porté atteinte à la paix et à la sécurité par son comportement agressif et déstabilisateur à l'égard de ses voisins, par l'utilisation d'agents neurotoxiques Novitchok et par le déploiement d'un système de missiles interdit par le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous soutenons le dialogue en cours entre les États-Unis et la Russie sur la stabilité stratégique afin d'ouvrir une nouvelle ère de maîtrise des armements.

M. Vachananda (Thaïlande) (parle en anglais): La Thaïlande s'associe aux déclarations prononcées plus tôt dans la journée par les représentants de l'Indonésie et du Brunéi Darussalam, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Nous souhaitons intervenir sur un sujet qui nous tient à cœur, à savoir la cybersécurité. Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont intrinsèquement liées à chaque aspect de notre vie. Alors que leur incidence sur les affaires mondiales ne cesse de croître, les menaces de cybersécurité constituent un danger non seulement pour la paix et la sécurité internationales, mais aussi pour l'humanité. Comme nous l'avons vu pendant la pandémie, il est important de protéger contre la cyberactivité malveillante nos infrastructures critiques et nos infrastructures d'information, en particulier les établissements de soins de santé. Il importe donc au plus haut point de veiller à ce que chacun puisse profiter des avantages des TIC en toute sécurité et de manière équitable. Nous pensons que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale se complètent et sont des cadres essentiels pour renforcer la coopération et échanger dans le domaine de la cybersécurité. La Thaïlande se félicite en particulier de l'adoption par consensus du rapport du Groupe de travail à composition non limitée (voir A/75/816), qui énonce de manière plus détaillée les normes facultatives et non contraignantes de comportement responsable des États.

Nous adhérons pleinement à ces normes et nous pensons que l'assistance par le biais du renforcement des capacités est indispensable pour permettre aux États ayant des niveaux de capacité différents de les respecter concrètement. La Thaïlande exhorte donc ceux qui sont en mesure de le faire à assurer un renforcement des capacités de manière transparente. Néanmoins, étant donné qu'il subsiste des vues divergentes, la meilleure approche est une approche souple, dans le but de forger

une compréhension mutuelle et de faciliter la tâche au nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation. La Thaïlande apportera son plein soutien au Groupe de travail à composition non limitée, dont la première réunion de fond est prévue en décembre.

Nous soulignons l'importance de renforcer la coopération multilatérale pour s'adapter à l'évolution rapide de la situation en matière de sécurité, y compris les faits nouveaux intervenus dans le cyberespace. Nous pensons que les mesures de confiance sont des outils essentiels pour promouvoir la confiance et prévenir les conflits. Pour sa part, la Thaïlande continuera à travailler avec les États membres de l'ASEAN pour mettre en place de telles mesures au niveau régional et encourager cette démarche à l'échelle mondiale. À cet égard, nous réaffirmons notre attachement au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Nous encourageons la synergie entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur les questions de non-prolifération et de désarmement, et sommes pour la revitalisation de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement.

Nous tenons également à souligner l'importance d'une participation égale des femmes au mécanisme de désarmement. En outre, la Thaïlande reconnaît le rôle important des organisations régionales dans l'instauration de la confiance et de la coopération. À cette fin, l'ASEAN continuera à défendre un ordre régional fondé sur des règles et à renforcer sa coopération au sein de la région et avec ses partenaires extérieurs. Nous réaffirmons notre appui aux centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, ainsi qu'au travail novateur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Pour conclure, nous tenons à dire que la Thaïlande continue de soutenir le Programme de désarmement du Secrétaire général, qui fournit des orientations utiles pour promouvoir le désarmement, notamment en mettant l'accent sur des partenariats efficaces. Il est d'une importance capitale que nous considérions les questions de désarmement de manière holistique et que nous donnions de toute urgence la priorité à la responsabilité partagée.

**M.** Gala López (Cuba) (parle en espagnol): Nous appuyons la déclaration faite plus tôt dans la journée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Cuba réaffirme son engagement en faveur du désarmement général et complet, en particulier le désarmement nucléaire. Nous accordons une grande importance aux initiatives régionales et sous-régionales dans ce domaine, y compris la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Les puissances nucléaires doivent retirer leurs réserves et leurs déclarations interprétatives concernant les traités établissant ces zones. De tous les États détenteurs de l'arme nucléaire, seuls les États-Unis n'ont pas ratifié les protocoles au Traité de Rarotonga, ni les Protocoles I et II au Traité de Pelindaba et maintiennent leurs déclarations interprétatives concernant les Protocoles additionnels I et II au Traité de Tlatelolco.

Nous préconisons également l'adoption d'autres mesures internationales de désarmement et de sécurité. Nous avons besoin d'instruments juridiquement contraignants interdisant la militarisation de l'espace et du cyberespace, ainsi que d'accords interdisant les armes létales autonomes et réglementant les armes partiellement autonomes et les drones militaires d'attaque, afin de renforcer la Convention sur les armes biologiques et d'offrir des garanties de sécurité effectives aux États non dotés d'armes nucléaires. Il est essentiel de préserver le multilatéralisme en tant que principe de base des négociations sur le désarmement et la maîtrise des armements.

Les négociations doivent reprendre à la Conférence du désarmement, sans politisation, sur la base du respect de ses méthodes de travail et de son règlement intérieur. Il faut s'accorder sans plus tarder sur un programme de travail large, complet et équilibré. Nous y œuvrerons durant notre présidence de la Conférence en mars 2022. Nous exhortons la Commission du désarmement à formuler des recommandations de fond sur les questions inscrites à son ordre du jour, notamment s'agissant du désarmement nucléaire.

Nous exprimons notre engagement en faveur du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025). Nous faisons une nouvelle fois part de notre préoccupation au sujet de la cyberstratégie des États-Unis qui, depuis 2018, autorisent le recours à des armes cybernétiques et à des opérations cyberoffensives, y compris la possibilité de cyberattaques préventives pour dissuader leurs adversaires. Nous rejetons le concept d'emploi de la force en tant que réponse légitime à une cyberattaque. Nous sommes aussi contre l'utilisation hostile des télécommunications avec pour

21-29295 **23/32** 

objectif avoué ou inavoué de subvertir l'ordre juridique et politique des États ou de commettre ou d'encourager des actes de terrorisme. Nous condamnons l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et d'autres plateformes numériques pour diffuser de fausses informations sur la réalité cubaine, pour déstabiliser ou discréditer le pays et pour justifier la doctrine de changement de régime, une recette décrite dans les manuels de guerre non conventionnelle à laquelle le Gouvernement des États-Unis consacre des millions de dollars. Nous dénonçons la création de la Cuba Internet Task Force, le Groupe de travail sur l'accès à Internet à Cuba, qui viole les normes internationales convenues dans ce domaine.

Nous exigeons la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, qui limite l'accès du peuple cubain aux technologies numériques ainsi que l'utilisation et l'exploitation de celles-ci pour son bien-être.

Faisons preuve d'une réelle volonté de préserver les générations actuelles et futures du fléau de la guerre.

M<sup>me</sup> Hill (Australie) (parle en anglais) : Nous profitons tous d'un cyberespace ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique. Outre les nombreux avantages que nous en tirons, nous avons également la responsabilité de travailler ensemble pour gérer les défis complexes de la sécurité internationale dans le cyberespace. L'Australie est déterminée à remplir son rôle pour relever ces défis. Nous sommes heureux d'avoir contribué aux derniers rapports de consensus à la fois du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale de 2021 (voir A/76/135), et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale de 2021 (voir A/75/816). S'appuyant sur les rapports de consensus antérieurs, ces résultats réaffirment cumulativement le cadre d'un comportement responsable des États, avec quatre piliers qui se renforcent mutuellement : le droit international, les normes volontaires non contraignantes, les mesures de confiance et le renforcement coordonné des capacités.

L'Australie se félicite du projet de résolution commun (A/C.1/76/L.13) déposé par les États-Unis et la Fédération de Russie. Le texte accueille avec satisfaction les rapports des deux cyberprocessus récemment conclus et demande aux États de s'inspirer de leurs recommandations. Il s'agit d'une nouvelle

étape, le consensus s'appuyant sur le consensus, dans l'avancement des discussions visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales dans le cyberespace sous les auspices de la Première Commission. Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux représente une avancée tout particulièrement importante, en ce qu'il apporte des éclaircissements sur ce qu'est un comportement responsable des États dans le cyberespace et fournit des conseils pratiques approfondis à tous les États pour les aider à honorer les engagements pris à l'échelon international.

Les États Membres continuent de souligner l'importance de la tenue, sous les auspices des Nations Unies, de réunions régulières institutionnalisées, qui soient inclusives, transparentes, démocratiques et fondées sur le consensus. L'Australie est convaincue que la proposition d'un programme d'action pour promouvoir un comportement responsable des Etats dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans le contexte de la sécurité internationale a le potentiel de devenir le mécanisme orienté vers l'action dont nous avons besoin pour que tous les pays comprennent leurs engagements et obligations internationaux et disposent des capacités et des outils nécessaires pour les mettre en œuvre. Ce sera un cadre permanent tant pour mener des actions concrètes que des discussions continues sur les questions liées au cyberespace. Nous espérons que tous les pays et les parties prenantes intéressées coopéreront pour élaborer un programme d'action qui nous serve à tous. La première session du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) approche à grands pas. L'Australie exhorte tous les pays à s'efforcer de préserver les acquis du Groupe de travail à composition non limitée et des précédents Groupes d'experts gouvernementaux, alors que nous nous lançons dans un nouveau Groupe de travail qui, nous l'espérons, approfondira notre compréhension de la manière dont le droit international et les normes convenues de comportement responsable des États s'appliquent dans le cyberespace.

Les progrès réalisés dans la construction d'une compréhension commune dans le contexte du cyberespace montrent que le système multilatéral peut progresser dans le traitement de questions telles que les technologies émergentes. Dans ce contexte, l'Australie se félicite des avancées réalisées dans les discussions sur les systèmes d'armes autonomes. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes continue de définir des domaines

de convergence toujours plus grands et d'aplanir les principales divergences. Nous nous réjouissons à la perspective de la poursuite des échanges, et sommes convaincus que le processus peut déboucher sur des résultats concrets et importants.

Enfin, cette année, l'Australie soumet à nouveau un projet de décision technique sur la Commission du désarmement afin d'arrêter des dates de réunion et les dispositions pour une session d'organisation en 2022. Nous exhortons tous les membres à appuyer le projet de décision afin que nous puissions travailler à une session productive et de fond de la Commission du désarmement en 2022.

**M.** Kelly (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne.

La Première Commission est un élément important du mécanisme de désarmement et contribue à déterminer quels sont les problèmes les plus importants auxquels il convient de s'attaquer pour réaliser des progrès à l'avenir. Nous nous félicitons des améliorations apportées à ses méthodes de travail, mais nous restons préoccupés par le fait que les délibérations sont souvent marquées par de profondes divergences et par les questions de procédure qui peuvent limiter considérablement le temps disponible pour examiner les questions de fond.

Nous devons également nous efforcer d'accroître la diversité des voix au sein des instances de désarmement. La participation pleine et véritable des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux du mécanisme de désarmement, doit devenir la norme. Nous savons toutes et tous que la diversité des voix permet d'élaborer des politiques plus efficaces. L'intégration des considérations de désarmement dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être une priorité absolue. Ce cycle est également le premier cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui prend systématiquement en compte les questions de genre, et l'Irlande continuera à défendre la diversité des voix dans les trois piliers du TNP. Nous sommes fiers de coprésider le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement à Genève et nous poursuivrons nos efforts pour intégrer les questions de genre et les approches tenant compte de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines du désarmement.

L'Irlande continue également de militer pour l'implication et la participation des membres de la société civile dans le domaine du désarmement. Leurs connaissances et leurs compétences spécialisées sont essentielles pour faire en sorte qu'il y ait un lien entre le mécanisme de désarmement et les questions émergentes. L'inclusion doit être au premier plan de notre approche en ce qui concerne le mécanisme de désarmement. L'Irlande encourage vivement une approche volontariste pour promouvoir la participation des jeunes au désarmement, à l'instar de la manifestation organisée pendant notre présidence du Conseil de sécurité en septembre pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). À cette occasion, nous avons eu le plaisir d'entendre une membre du Groupe de la jeunesse pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En négociant la Convention sur les armes chimiques et le TICE, la Conférence du désarmement a démontré sa capacité à négocier des instruments multilatéraux de désarmement. Elle doit le faire à nouveau. Il est inacceptable qu'en plus de 20 ans, la Conférence du désarmement n'ait fait aucun progrès sur les questions de fond, et n'ait même pas été en mesure d'adopter un programme de travail. Cette stagnation sape sa crédibilité et ne peut plus durer. Les travaux de la Commission du désarmement doivent également reprendre de toute urgence. Nous avons été profondément déçus qu'elle n'ait pas été en mesure de tenir des discussions officielles de fond cette année, une fois de plus. Nous devons redoubler d'efforts pour la revitaliser.

L'Irlande salue la contribution inestimable que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement a apporté à nos travaux, par ses recherches sur le désarmement et la sécurité internationale au cours des 40 dernières années. Nous soulignons de nouveau qu'il faut veiller à ce qu'elle ait une assise financière plus stable et durable. Un financement durable est essentiel pour le bon fonctionnement du mécanisme de désarmement. Nous insistons sur la nécessité pour tous les États de verser leurs contributions statutaires, intégralement et à temps.

Les cyberattaques répréhensibles dont des établissements médicaux et de soins de santé et d'autres infrastructures critiques ont été la cible au cours de la pandémie ont mis en évidence notre dépendance croissante à l'égard des technologies de l'information et des communications et souligné davantage la nécessité

21-29295 **25/32** 

de renforcer la cyberrésilience. Les cyberactivités malveillantes mettent des vies en danger, affaiblissent la confiance, déstabilisent les sociétés et augmentent le risque de conflit. L'Organisation des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle de premier plan pour s'attaquer à ce défi mondial. Nous nous félicitons de la poursuite des discussions sur le cyberespace au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et nous continuerons à œuvrer en faveur d'un cyberespace mondial ouvert, libre et sûr.

Nous restons fermement convaincus que le désarmement est un moteur essentiel de la paix et de la sécurité dans le monde. Le mécanisme de désarmement et ses divers instruments ne peuvent fonctionner correctement sans la volonté des États Membres de faire des compromis et de coopérer de manière constructive. Un mécanisme de désarmement pleinement opérationnel nous rapprochera d'un avenir pacifique et plus sûr.

M. Leite Novaes (Brésil) (parle en anglais) : La pandémie a donné encore plus d'importance au rôle fondamental que jouent les technologies de l'information et des communications (TIC) dans tous les domaines de la vie moderne. Dans un contexte de restrictions des déplacements et de distanciation physique, les TIC ont joué un rôle essentiel pour que nos sociétés ne s'effondrent pas, tout en garantissant le fonctionnement élémentaire des économies, des systèmes de soins de santé et des réseaux éducatifs. Le Brésil est un pays en développement qui considère l'émergence des nouvelles technologies comme un moyen de faire des progrès socioéconomiques. Nous devons toutefois garder à l'esprit leurs utilisations malveillantes potentielles. Les progrès rapides des TIC nous obligent à revoir constamment le concept même de menace, à élaborer de nouveaux modèles de comportement responsable des États et à adapter les cadres normatifs existants à cette nouvelle réalité pour relever les défis actuels et endiguer les conflits.

L'Assemblée générale discute des questions de cybersécurité dans le contexte de la sécurité internationale depuis un peu plus de 20 ans. Au cours de cette période, nous avons assisté à l'adoption de quatre rapports de consensus de Groupes d'experts gouvernementaux, dont deux présidés par des experts brésiliens, et d'un rapport de groupe de travail à composition non limitée (voir A/75/816), également sur la base du consensus. Collectivement, ces documents sont

un acquis, un ensemble commun d'ententes et de normes, règles et principes volontaires non contraignants, qui ont guidé l'utilisation des technologies numériques par les États. L'une des plus grandes contributions de cet acquis au maintien de la paix et de la sécurité internationales est la confirmation que le droit international, notamment droit international humanitaire, est applicable cyberespace. Dans notre contribution nationale volontaire au recueil officiel du dernier Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale, nous avons réaffirmé la ferme conviction du Brésil que, dans leur utilisation des technologies numériques, les États doivent respecter le droit international, notamment la Charte des Nations Unies, le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

La présentation d'un projet de résolution commune sur les TIC pendant la session actuelle de la Première Commission, après des années de polarisation, est la preuve qu'avec de la volonté politique, nous pouvons surmonter nos différences et travailler ensemble pour le bien commun. Le Brésil est fier de compter parmi les auteurs du projet de résolution A/C.1/76/L.13, qui, nous l'espérons, sera adopté par consensus. De même, nous attendons avec impatience le début des travaux du nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), qui devrait s'appuyer sur l'acquis existant en vue d'aboutir à des résultats concrets sur la base de méthodes de travail transparentes et équilibrées.

Dans un autre ordre d'idées, je voudrais attirer l'attention sur le projet de résolution que le Brésil et l'Argentine ont présenté la semaine dernière, intitulé « Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires ». Cette année marque le trentième anniversaire de l'Agence. Au cours des trois dernières décennies, l'Agence s'est révélée être un modèle novateur et très efficace pour la mise en œuvre des garanties nucléaires, une référence pour le régime international de désarmement et de non-prolifération et un exemple pour le monde en tant qu'instrument de renforcement de la confiance et de vérification des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'objectif du projet de résolution n'est pas seulement de commémorer cette étape importante de l'histoire de l'Agence, mais aussi de souligner les nombreuses expériences et les nombreux enseignements tirés du processus de création et de mise en service de l'Agence et du modèle de vérification sur lequel elle repose.

En 1994, le Brésil, l'Argentine, l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont signé ce que l'on a appelé l'accord quadripartite, qui prévoit que la surveillance physique des activités nucléaires au Brésil et en Argentine, conformément à l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est assurée par les deux agences. Fondé sur le principe de la surveillance mutuelle entre voisins, cet accord de vérification est soutenu par le statut indépendant de l'Agence argentinobrésilienne, ses capacités techniques avancées et son personnel hautement qualifié. Les inspections sont menées conjointement avec les garanties intégrales de l'AIEA. Nous sommes convaincus que l'Agence continuera à être un exemple de réussite et une source d'inspiration et de bonnes pratiques dans le domaine de la non-prolifération, contribuant ainsi à l'objectif plus large d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Dvali (Géorgie) (parle en anglais) : La militarisation excessive des régions déchirées par la guerre et les conflits représente une menace grave pour la paix et la sécurité régionales et mondiales. À cet égard, je voudrais attirer l'attention de la Commission sur la situation actuelle dans la région de la mer Noire, particulièrement exposée à une vague menaçante de militarisation, en violation flagrante de toutes les règles et normes internationales. Depuis le début de son agression militaire contre la Géorgie et l'Ukraine, la Russie a utilisé une combinaison d'outils militaires et politiques pour porter atteinte à la souveraineté de ses voisins. Le renforcement massif des capacités militaires de la Russie en Ukraine et dans la région, ses activités déstabilisatrices en mer Noire et sa présence militaire accrue dans le Caucase du Sud, compromettent considérablement la sécurité de l'ensemble de la région de la mer Noire et ont de graves répercussions au niveau mondial.

La Commission n'est pas sans savoir que depuis plus d'une décennie, les deux régions de la Géorgie occupées par la Russie – l'Abkhazie et Tskhinvali – font l'objet d'une militarisation continue. Les deux bases militaires, au plein sens du terme, de la Russie dans ces régions, qui comptent plus de 10 000 soldats, sont lourdement armées et dotées d'un matériel militaire offensif moderne et sophistiqué. Les navires militaires et les avions de reconnaissance russes se déplacent constamment à proximité de la partie supérieure des eaux territoriales géorgiennes, et les drones et les hélicoptères militaires russes violent fréquemment l'espace aérien

qui est sous le contrôle du Gouvernement géorgien. En outre, la Russie n'autorise aucun mécanisme de contrôle international à entrer dans les régions occupées de la Géorgie, ce qui compromet encore davantage les conditions de sécurité dans la région, puisqu'il n'y a aucune vérification internationale des processus et des activités illégales sur le terrain. Par ailleurs, dans le cadre de sa tactique d'agression hybride contre la Géorgie, la Russie a mené des cyberattaques massives contre les institutions publiques et privées de ce pays, une question qui a été débattue au Conseil de sécurité et dans d'autres forums, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

militarisation L'occupation persistante, la excessive et les manœuvres militaires menées régulièrement dans les régions occupées de la Géorgie constituent des violations des normes fondamentales du droit international, de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki, ainsi que des obligations de la Russie au titre de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 négocié par l'Union européenne. Ces actions ne sont rien d'autre que des tentatives continues d'annexion insidieuse des territoires géorgiens. L'arrêt rendu récemment par la Cour européenne des droits de l'homme établit clairement la responsabilité juridique de la Russie pour les violations du droit international et des droits de l'homme commises pendant la guerre d'août 2008 et pendant la période de son occupation continue des régions géorgiennes. L'arrêt de la Cour démontre une fois encore sans équivoque l'occupation illégale par la Fédération de Russie de territoires géorgiens internationalement reconnus.

La poursuite de l'occupation, la militarisation excessive et le comportement irresponsable dans les territoires occupés de la Géorgie et de l'Ukraine ne se limitent pas aux frontières de notre région et ont des implications plus larges pour la sécurité mondiale. Nous pensons donc que ces actions représentent un grand défi pour la communauté internationale, et qu'il faut y faire face au moyen d'une réponse stratégique résolue et cohérente et d'un engagement international renforcé.

M<sup>me</sup> Fitri (Indonésie) (parle en anglais): L'Indonésie s'associe aux déclarations qui ont été prononcées aujourd'hui par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par la représentante du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le texte intégral de notre déclaration sera publié en ligne.

21-29295 27/32

Qu'il me soit permis de formuler quelques remarques afin de clarifier notre position à titre national. Premièrement, nous pensons qu'il est essentiel de veiller à la mise en place de normes, de principes, de règles et de cadres juridiquement contraignants pour le cyberespace. Si les progrès des technologies de l'information et des communications (TIC) ont ouvert de formidables perspectives, les menaces et les risques émergents dans le cyberespace augmentent également, en raison de l'utilisation abusive des TIC et du comportement irresponsable d'acteurs étatiques et non étatiques. En outre, les cyberattaques visant les infrastructures critiques peuvent avoir des conséquences humanitaires. L'Indonésie continue de plaider en faveur de la coopération mutuelle, de l'échange de bonnes pratiques et du renforcement des capacités afin de contribuer à la mise en place d'un cadre normatif efficace en matière de cybersécurité qui pourrait, à terme, être adopté de manière universelle au fur et à mesure que nous examinons cette question dans toutes les instances. Nous nous félicitons des résultats du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale, et nous espérons qu'ils se renforceront mutuellement alors que nous entamons la prochaine étape, et notamment la prochaine session du nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité des technologies de l'information et des communications et de leur utilisation.

L'Indonésie est également favorable à un cyberespace régional pacifique, sûr et résilient, au service du progrès économique, et qui renforce la connectivité régionale dans le but d'améliorer le niveau de vie de tous. À cet égard, l'Indonésie salue la coopération et la coordination continues entre les États membres de l'ASEAN et ses partenaires au sein de ses cadres régionaux pour promouvoir des mesures de confiance, le renforcement des capacités et la mise en œuvre de normes volontaires et non contraignantes.

Deuxièmement, nous devons continuer à appuyer les efforts de désarmement régional, qui sont un des éléments essentiels de l'architecture mondiale du désarmement. L'Indonésie reste attachée au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, le Traité de Bangkok. Avec d'autres États membres de l'ASEAN, nous poursuivrons nos consultations en cours

avec les États dotés d'armes nucléaires et redoublerons d'efforts pour résoudre les questions en suspens. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à signer et à ratifier le Protocole au Traité dans les meilleurs délais.

L'Indonésie est préoccupée par l'augmentation de moyens de projection de puissance dans notre région, notamment de la part du partenariat AUKUS, le partenariat de sécurité trilatéral entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Nous demandons aux partenaires de l'ASEAN de s'abstenir de toute action incompatible avec les objectifs du Traité d'amitié et de coopération, de la Charte de l'ASEAN et de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'avec l'esprit et l'objectif du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il est également essentiel de parvenir à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Toutes les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue, s'efforcer de régler leurs différends par des moyens pacifiques et honorer leurs obligations primordiales en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Notre objectif est une paix, une stabilité et une prospérité durables dans la région et au-delà.

Troisièmement, il est essentiel d'œuvrer pour le maintien du mécanisme de désarmement et donc de veiller à ce que son fonctionnement ne soit pas entravé par des questions non substantielles. L'Indonésie reste préoccupée par le fait que, pendant trois années consécutives, la Commission du désarmement n'a pas réussi à tenir une session de fond. Le mécanisme de désarmement a été très affaibli à cause d'une question non substantielle. Tous les États doivent redoubler d'efforts pour que la Commission puisse tenir une session de fond. L'Indonésie souligne également l'absence de bonne foi, de volonté politique et de confiance entre les membres de la Conférence du désarmement. Nous appelons les États membres à intensifier leurs efforts à cet égard. Nous demandons instamment à la Conférence du désarmement d'adopter sans plus tarder un programme de travail, qui est essentiel pour faciliter ses travaux de fond. Nous appelons également tous les États à s'employer collectivement à renforcer la prise en compte des questions de genre dans le domaine du désarmement, ce qui contribuera à améliorer le fonctionnement de notre architecture de désarmement.

L'Indonésie voudrait également saluer le rôle important que joue l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour assister les États Membres. Nous continuerons à appuyer ses travaux.

Cette année, l'Indonésie, avec ses partenaires, a déposé un projet de résolution intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires ». Nous comptons sur l'appui des membres de la Première Commission à cet égard.

M. Li Sui (Chine) (parle en chinois): La Chine soumettra des déclarations écrites sur les groupes de questions « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale » et « Mécanisme de désarmement ». Nous tenons à souligner les points suivants.

Premièrement, il faut garantir le droit de tous les États à l'utilisation pacifique de la science et de la technologie et promouvoir la sécurité universelle et le développement commun. Aujourd'hui, le monde connaît une nouvelle révolution scientifique et technologique et les nouvelles technologies se développent rapidement. La question de savoir comment trouver un meilleur équilibre entre le développement durable et la sécurité, la non-prolifération et les utilisations pacifiques, et faire en sorte que tous les États puissent jouir de leur droit légitime à l'utilisation pacifique de la science et de la technologie, afin d'améliorer le bien-être de toute l'humanité, est une problématique qui se pose à toute la communauté internationale.

La Chine appuie le rôle central joué par l'ONU s'agissant de discussions inclusives et transparentes, au cours desquelles les vues de tous les États Membres, en particulier les pays en développement, seraient pleinement prises en compte et des solutions servant les intérêts communs de l'ensemble de la communauté internationale seraient envisagées. Dans ce contexte, la Chine a déposé à la Première Commission un projet de résolution intitulé « Promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale ». Il réaffirme le consensus international sur la non-prolifération, souligne l'importance de la sauvegarde des droits légitimes de tous les États à des utilisations pacifiques et demande instamment à tous les États Membres, sans préjudice de leurs obligations en matière de nonprolifération, de prendre des mesures concrètes pour promouvoir la coopération internationale à des fins pacifiques. Nous pensons que le texte sera propice à une application plus complète et équilibrée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques. Il contribuera également à promouvoir l'utilisation pacifique de la science et de la technologie et la coopération internationale dans divers domaines et à renforcer le dialogue entre les membres du Groupe des fournisseurs nucléaires, le Régime de contrôle de la technologie des missiles, le Groupe de l'Australie, l'Arrangement de Wassenaar et les autres pays. La Chine a mené de larges consultations avec tous les États sur le projet de résolution et a pris pleinement en considération leurs avis et suggestions. Nous espérons que d'autres pays soutiendront ce texte et s'en porteront coauteurs.

Deuxièmement, nous devrions, tous ensemble, veiller à faire progresser la gouvernance mondiale et l'élaboration de règles internationales pour un cyberespace pacifique et sûr. Les risques et défis liés à la cybersécurité sont de plus en plus importants. Un petit nombre de pays ont opté pour une stratégie de dissuasion, tout en introduisant des alliances militaires et des divisions idéologiques dans le cyberespace. Un État en particulier détourne la notion de sécurité nationale pour contrecarrer les grandes entreprises étrangères et fragmenter la chaîne d'approvisionnement mondiale, ce qui entrave le développement et la coopération numériques au niveau mondial. Nous pensons que toutes les parties concernées doivent rester résolument attachées au maintien de la paix et de la sécurité et s'opposer à une course aux armements dans le cyberespace. Tous les États devraient pouvoir tirer des avantages égaux des possibilités de développement numérique.

La tâche qui nous incombe aujourd'hui est de formuler des règles et normes qui soient acceptables pour tous les États et toutes les parties. La Chine n'a cessé de prôner le dialogue et la coopération dans le domaine du cyberespace. Nous avons proposé une initiative mondiale sur la sécurité des données et, avec la Ligue des États arabes, avons lancé l'initiative de coopération Chine-Ligue des États arabes sur la sécurité des données. Nous avons pris part de manière constructive aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale, et nous sommes prêts à collaborer avec toutes les parties pour que le Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) publie un document final propre à établir un nouvel ordre de gouvernance numérique qui reflète la volonté et les intérêts d'une majorité d'États.

21-29295 **29/32** 

Troisièmement, nous devons maintenir l'autorité du mécanisme multilatéral de désarmement, notamment la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, et veiller à ce que ces organes jouent leur rôle essentiel. La sécurité internationale connaît des changements complexes et profonds et le processus multilatéral de désarmement est menacé aussi bien par la maladie à coronavirus (COVID-19) que par des problèmes politiques. La communauté internationale doit défendre fermement un multilatéralisme véritable, rejeter les préjugés politiques et renforcer la confiance politique mutuelle. En outre, des approches et méthodologies innovantes doivent être adoptées pour donner un nouvel élan aux mécanismes multilatéraux de désarmement.

S'adressant à la Conférence du désarmement en juin par déclaration vidéo préenregistrée, M. Wang Yi, Conseiller d'État et Ministre chinois des affaires étrangères, a appelé tous les pays à maintenir la stabilité stratégique mondiale, à respecter pleinement les traités internationaux de maîtrise des armements, à contribuer à régler les questions de non-prolifération par des voies politiques et diplomatiques et à améliorer la gouvernance de la sécurité dans les domaines émergents.

Le Président (parle en anglais) : J'invite à présent la Commission à visionner une déclaration préenregistrée de la représentante de l'Inde.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

Mme Song Da Hee (République de Corée) : L'une des interrogations relatives aux technologies de l'information et des communications (TIC) porte sur la manière d'intégrer l'espace virtuel et l'espace physique qui nous entourent. Depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'utilisation des TIC s'est imposée dans notre quotidien. Dans ce contexte, le comportement de certains acteurs étatiques et non étatiques dans le cyberespace a compliqué le paysage de la sécurité internationale. La République de Corée estime que la coopération internationale est essentielle pour atteindre l'objectif d'un cyberespace ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique. À cet égard, nous nous félicitons des conclusions du premier Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du sixième Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale, ainsi que de l'adoption de leurs rapports de consensus (voir A/75/816 et A/76/135). Ma délégation continuera à participer activement au Groupe de travail à composition non limitée et se réjouit à la perspective de pouvoir s'appuyer de manière constructive sur les progrès réalisés par les groupes précédents.

Deuxièmement, compte tenu des lacunes constatées dans leur interprétation au regard du cyberespace, nous pensons qu'il est impératif que chaque État respecte fidèlement les normes volontaires non contraignantes convenues par les États Membres dans les rapports de consensus du Groupe d'experts gouvernementaux et du Groupe de travail à composition non limitée. En particulier, nous pensons que le principe de diligence raisonnable a joué un rôle crucial pour garantir un cyberespace ouvert et sûr, et nous appelons les États Membres à collaborer pour clarifier et concrétiser les normes pertinentes.

Troisièmement, nous tenons à souligner l'importance des mesures de confiance entre les États et du renforcement des capacités des États en développement. Les menaces dans le cyberespace sont difficiles à percevoir et à traiter en temps voulu et de manière précise. En l'absence de mesures de confiance appropriées, des malentendus ou des erreurs de calcul pourraient entraîner d'importants risques de conflit entre les États. En outre, sans un renforcement adéquat des capacités, les États dépourvus de capacités cybernétiques pourraient devenir des refuges pour les acteurs malveillants. Dans cette optique, nous participons activement aux efforts déployés dans ce domaine, notamment en coprésidant la réunion intersessions du Forum régional de l'Association des nations du Sud-Est consacrée à la sécurité des TIC et de leur utilisation.

Quatrièmement, la République de Corée réaffirme sa volonté de contribuer aux efforts de la communauté internationale concernant le cyberespace, tant en prenant part aux délibérations du Groupe de travail à composition non limitée qu'en se portant coauteur du programme d'action visant à promouvoir un comportement responsable des États dans le cyberespace et en participant à ce dernier.

Il est plus important que jamais de veiller à ce que la Conférence du désarmement, seul organe de négociation des Nations Unies en matière de désarmement, continue de servir les États Membres. Bien que nous n'ayons pas pu nous mettre d'accord sur un programme de travail, il est louable que nous ayons pu continuer, au cours des

neuf derniers mois, à faire le point sur nos discussions thématiques autour des sept points de l'ordre du jour et d'autres questions connexes. En ce qui concerne les efforts visant à adopter un programme de travail pour la session de 2021 de la Conférence du désarmement, ma délégation reste favorable au format six plus deux adopté par les six Présidents de la Conférence de cette année. La probabilité de son succès sera évidente si la Conférence du désarmement parvient à progresser dans l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tout en examinant les initiatives extérieures à la Conférence, telles que l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire et l'initiative « Campaign for Nuclear Disarmament ». La République de Corée est prête à travailler avec tous les États Membres déterminés à faire avancer les questions de désarmement et à revitaliser les travaux de la Conférence.

Malheureusement, la Commission du désarmement, seul organe délibérant multilatéral chargé de soumettre à l'Assemblée générale des recommandations sur le désarmement, n'a pas été en mesure de tenir une session de fond au cours des trois dernières années. La République de Corée reste déterminée à travailler en étroite collaboration avec tous les États Membres pour faire en sorte que la Commission reprenne ses travaux.

Ma délégation est fermement convaincue que l'ouverture à la jeune génération peut grandement profiter aux travaux de relance du mécanisme de désarmement. À cet égard, le Gouvernement de la République de Corée est fier d'avoir défendu et soutenu diverses initiatives de sensibilisation et d'autonomisation des jeunes dans le domaine du désarmement. En 2021, la République de Corée a versé une contribution volontaire de 1 milliard de dollars au Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et à d'autres partenaires afin de renforcer les initiatives et activités de désarmement et de non-prolifération, en mettant l'accent sur la mobilisation des jeunes.

Le Forum de la jeunesse République de Corée-ONU sur le désarmement et la non-prolifération, qui s'est tenu en juin et au cours duquel la déclaration de la jeunesse de Séoul sur le désarmement et la non-prolifération a été adoptée par les représentants de la jeunesse de 22 pays, est un autre exemple de nos efforts ciblés. À cet égard, nous avons soumis à la Première Commission un deuxième projet de résolution « Jeunes, désarmement et non-prolifération » dont nous

sommes rédacteurs. Nous sommes fiers de l'adoption par consensus de la résolution 74/64 à la soixante-quatorzième session. Nous comptons sur la Commission pour continuer d'appuyer ce projet de résolution et nous saisissons cette occasion pour inviter tous les États Membres à s'en porter coauteurs. Nous nous réjouissons de continuer à promouvoir la participation active de la jeune génération dans le domaine du désarmement à l'occasion de la dixième Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra prochainement. Nous sommes prêts à coopérer avec tous les États Membres et le Secrétariat pour faire avancer nos travaux.

**M<sup>me</sup> Lōhmus** (Estonie) (parle en anglais): L'Estonie s'associe à la déclaration faite aujourd'hui au nom de l'Union européenne et voudrait, à titre national, ajouter quelques observations sur les questions de cybersécurité.

L'Estonie considère indispensables les efforts visant à prévenir et gérer les menaces pour la paix et la sécurité internationales émanant de l'utilisation malveillante du cyberespace. Au cours de la dernière décennie, les États Membres ont élaboré un cadre normatif efficace pour un comportement responsable des États dans le cyberespace. Au printemps, le consensus obtenu au sein du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale a permis de réaffirmer ce cadre avec force, y compris l'applicabilité du droit international dans le cyberespace et les 11 normes de comportement responsable des États. Leurs rapports (voir A/76/135 et A/75/816) représentent un succès important pour la communauté internationale et soulignent que les États Membres sont capables de parvenir à un consensus sur des questions qui sont de plus en plus pertinentes pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La sensibilisation à l'utilisation malveillante du cyberespace et à ses conséquences potentielles est également la raison pour laquelle l'Estonie a appelé l'attention du Conseil de sécurité sur la cybersécurité en juin en organisant le tout premier débat public sur la question (voir S/2021/621). Ce débat a été l'occasion de souligner l'important travail réalisé à la Première Commission au cours de la décennie écoulée et

21-29295 31/32

de rappeler la nécessité de respecter les règles de comportement responsable des États, dont nous avons tous convenu. Nous sommes fermement convaincus que le droit international en vigueur, notamment la Charte des Nations Unies dans son intégralité, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, fournit des orientations complètes pour le comportement des États dans le cyberespace. Il reste crucial d'approfondir la compréhension de la manière dont le droit international s'applique dans le cyberespace. À cet égard, nous soulignons l'intérêt du recueil officiel évoqué dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux, qui présente les contributions nationales volontaires sur le droit international. Nous continuons à encourager les États à publier leurs points de vue et sommes impatients de voir d'autres échanges sur le sujet.

L'Estonie se réjouit à la perspective de participer de manière constructive aux discussions à venir au sein du nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), tout en respectant scrupuleusement et en développant plus avant le consensus auquel nous sommes déjà parvenus. Dans le même temps, nous estimons que la création d'une plateforme permanente, inclusive et fondée sur l'action, spécifiquement consacrée à mettre en œuvre notre acquis et à appuyer les efforts de renforcement des capacités, présente un intérêt évident. L'Estonie, ainsi que 53 États, soutient donc l'établissement d'un programme d'action visant à favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace. À mesure que le nombre de cyberincidents

sophistiqués augmente, il est clair que nous devons travailler encore plus étroitement avec le secteur privé et la société civile. Nous estimons qu'il est essentiel que la voix de la communauté multipartite qui participe à ces efforts soit entendue haut et fort dans ce cadre.

Pour l'Estonie, le renforcement des capacités cybernétiques, guidé par le cadre normatif, reste une priorité clef de notre coopération internationale. Les rapports les plus récents du Groupe d'experts gouvernementaux et du Groupe de travail à composition non limitée recommandent un certain nombre d'actions pratiques qui permettraient d'accroître sensiblement la résilience et la confiance dans le cyberespace. La mise en place d'une équipe d'intervention informatique d'urgence dans chaque pays ou la désignation de points de contact pourrait, par exemple, améliorer de façon tangible la coopération, contribuer à prévenir les incidents et faciliter les interventions lorsqu'ils surviennent.

L'Estonie souligne sa volonté de promouvoir la stabilité et la prévention des conflits dans le cyberespace et se réjouit à la perspective de collaborer avec d'autres États de sorte à favoriser le consensus, faire progresser la compréhension commune et assurer le maintien d'un cyberespace ouvert, libre et sûr.

Le Président : Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous est imparti pour cette matinée. La prochaine séance de la Première Commission se tiendra cet après-midi dans cette même salle pour la poursuite du débat thématique.

La séance est levée à 13 heures.